

Ouvrir le(s) regard(s) sur les conflits

***séminaire régional de Bamako
sur "la prévention et la gestion des conflits" -
23/27 juin 2003***

Le séminaire régional de Bamako a été préparé par un COMITÉ DE PILOTAGE au sein de la section Afrique de l'Ouest avec la collaboration d'Elisabeth VOLCKRICK (Université de Louvain-la-Neuve, Belgique) et de Moussa MBAYE (ENDA, Sénégal) qui ont assuré l'animation du séminaire.

Günther BÄCHLER (COPRET, DDC Berne), Nassirou BAKO-ARIFARI (LASDEL, Bénin), Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN (LASDEL, Niger) et Antoine Raogo SAWADOGO (ACE-RECIT, Burkina Faso) ont été invités comme personnes ressources.

Loïc BARBEDETTE (consultant) a assuré l'exploitation des travaux du séminaire

" L'étranger a de gros yeux, mais il ne voit rien "
 (proverbe bambara)

"CONFLITS" : 101 MOTS POUR EN PARLER ¹

1. (in)humanité	33. Enfermement	70. Peur (2 fois)
2. <i>Accepter</i>	34. Enjeu(x) (3 fois)	71. <i>Pluralisme</i>
3. <i>Acteurs</i>	35. <i>Équité</i>	72. <i>Potentiel</i>
4. <i>Affronter</i>	36. <i>Escalation</i>	73. Pouvoir (10 fois) –
5. <i>Agression</i>	37. <i>Espace</i>	74. Pouvoirs (2 fois)
6. <i>Agriculteurs (vs éleveurs)</i>	38. <i>Évolution</i>	75. <i>Précarité</i>
7. Cassure (2 fois)	39. <i>Faits</i>	76. Préjugés (4 fois)
8. <i>Causes</i>	40. <i>Gains</i>	77. <i>Prévention</i>
9. Changement (3 fois)	41. <i>Gestion</i>	78. <i>Problème</i>
10. <i>Clarté</i>	42. Guerre (3 fois)	79. Progrès (2 fois)
11. <i>Clôture de l'esprit</i>	43. <i>Inadaptation</i>	80. <i>Raison</i>
12. <i>Combat</i>	44. Incompréhension(s) (6 fois)	81. <i>Rapports de force</i>
13. <i>Communautés</i>	45. <i>Individus</i>	82. <i>Rareté</i>
14. Compétition (2 fois)	46. <i>Inégalités</i>	83. <i>Reconnaissance</i>
15. <i>Compréhension commune</i>	47. <i>Inévitable</i>	84. <i>Règles du jeu</i>
16. <i>Compromis</i>	48. <i>Injustice</i>	85. <i>Représentations</i>
17. <i>Concentration</i>	49. <i>Innovation</i>	86. Résolution (3 fois)
18. <i>Conciliation</i>	50. Insécurité (4 fois)	87. Ressources (3 fois)
19. <i>Conflits</i>	51. <i>Interdépendance</i>	88. <i>Richesse</i>
20. <i>Construction</i>	52. Intérêt(s) (9 fois)	89. Rupture (3 fois)
21. <i>COPRET</i>	53. Interprétation (2 fois)	90. <i>Sentiments</i>
22. Créatif/destructif (Yin/yan) Créativité (2 fois)	54. Intolérance (2 fois)	91. <i>Souffrance</i>
23. <i>Crise</i>	55. <i>Jalousie</i>	92. <i>Système de propriété</i>
24. <i>Défi</i>	56. <i>Légitimité</i>	93. Tension (3 fois)
25. <i>Déstabilisation</i>	57. <i>Lutte</i>	94. <i>Terre</i>
26. Dialogue (3 fois)	58. <i>Malentendu</i>	95. Transformation – Transformation sociale (2 fois)
27. <i>Dissension</i>	59. <i>Malgouvernance</i>	96. <i>Usages (différents)</i>
28. Divergence – divergences – divergent (4 fois)	60. Médiation (5 fois)	97. <i>Victimes</i>
29. <i>Durabilité</i>	61. <i>Méfiance/confiance</i>	98. <i>Vie</i>
30. <i>Dynamique</i>	62. <i>Mésentente</i>	99. <i>Violation</i>
31. <i>Éleveurs (vs agriculteurs)</i>	63. <i>Moyens</i>	100. Violence (7 fois)
32. Émotion(s) (4 fois)	64. <i>Négociation</i>	101. <i>Vision</i>
	65. <i>Opposition de positions</i>	
	66. <i>Options</i>	
	67. <i>Ouverture</i>	
	68. Paix (3 fois)	
	69. Perdants, perte(s) (3 fois)	

¹ Mots associés à "conflit" par 36 participants au séminaire de Bamako lors de leur présentation personnelle en début de travaux (lundi 23 juin 2003, plénière du matin)

Pour porter un regard renouvelé sur la question des conflits, on part ici de trois récits de **conflits locaux liés à l'utilisation de l'espace** (conflits entre agriculteurs et éleveurs au Tchad, au Niger et au Mali) et de deux récits de **conflits relatifs à l'utilisation de biens publics** (un marché au Burkina, un centre de santé au Bénin) - (CHAPITRE 1). Leur analyse par les participants au séminaire de Bamako et les apports de personnes-ressources sur la spécificité des situations conflictuelles en Afrique de l'Ouest et sur plusieurs approches de la médiation (CHAPITRE 2) ont permis aux cinq BUCOs de la section Afrique de l'Ouest d'interroger leurs propres pratiques de prévention ou d'implication dans la gestion de conflits ouverts, et de proposer des orientations pour prendre en compte les conflits dans l'action de coopération (CHAPITRE 3). Ce travail très riche (CHAPITRE 4) donne **un certain nombre d'ouvertures pour regarder autrement la question des conflits** :

L'enjeu de la maîtrise des conflits est la préservation d'un "vivre ensemble" aussi paisible et sécurisé que possible. Le précédent séminaire de la section sur le "partenariat" avait permis de voir que l'on s'accorde pour "coopérer" à travers des échanges et une confrontation d'intérêts où se manifestent nécessairement des désaccords qui peuvent être féconds, mais les conflits non régulés deviennent destructeurs lorsqu'ils débouchent sur la violence (CHAPITRE 5). On s'attache ici à **comprendre ce qui construit le désaccord** ; la **complexité des situations** conflictuelles apparaît fortement déterminée par la **pluralité des appartenances**, des logiques, des valeurs et des normes en présence, ainsi que celle des recours dont se servent les protagonistes dans leurs différends (CHAPITRE 6). En analysant les divers modes extra-judiciaires et judiciaires de traitement des conflits aujourd'hui en Afrique de l'Ouest (CHAPITRE 7), on constate leur faible efficacité, ce qui contribue à expliquer l'actuelle montée de la violence (CHAPITRE 8). On est donc fortement invité à **"sortir des sentiers battus et explorer de nouvelles voies"** pour construire des accords durables.

Plusieurs repères sont proposés pour avancer dans cette direction (CHAPITRE 9) : l'accord à rechercher doit **prendre en compte la pluralité** en composant avec plusieurs univers de sens (l'imposition d'un sens unique ne permet pas de fonder des accords durables), et **s'appuyer sur les compétences sociales des acteurs** et leur aptitude à négocier en situation des compromis ; la stabilité de l'ordre social est alors garantie par la fonctionnalité des mécanismes de négociation de la règle qui engage les acteurs (et non simplement par le contenu des accords). Des **dispositifs de médiation** canalisant – comme le faisait la palabre – la violence dans l'expression de la parole des acteurs sont nécessaires pour soutenir une telle démarche et faciliter l'engagement d'une responsabilité collective dans la construction et l'application de la règle. La médiation doit **s'appuyer sur des ressources endogènes** pour être adaptée au contexte culturel des sociétés ouest-africaines où la "parole apaisante" vient de l'intérieur de la communauté. La **prévention de la violence** passe cependant d'abord par une série d'actions visant, en amont des conflits, à **agir sur les facteurs structurels** qui créent aujourd'hui un contexte fortement conflictogène.

La section Afrique de l'Ouest a dégagé à partir de ce travail réflexif de "prise de recul" 14 lignes de conduite en matière de prévention et de gestion des conflits pour définir les priorités à se donner, les options de positionnement en cas de conflit ainsi que les options méthodologiques et institutionnelles par rapport à la gestion des conflits en prenant en compte leur dimension régionale (CHAPITRE 10).

"Sortir des sentiers battus et explorer de nouvelles voies"

Conflit et développement :	<p>Le conflit comme "ouverture"</p> <p>Dans le bouquet de mots spontanément associés à l'idée de "conflit" par les participants au séminaire de Bamako sur la prévention et la gestion des conflits (<i>voir encadré en exergue</i>), on notera un nombre significatif de termes à connotation positive : <i>ouverture</i>, <i>créativité</i>, <i>innovations</i>, <i>évolution</i>, <i>transformations</i>, <i>gains</i>, <i>progrès</i>...</p> <p>"Inévitables", au cœur de la réalité "humaine", les conflits doivent être considérés comme "<i>des éléments nécessaires dans le processus d'évolution des différents groupes sociaux et acteurs politiques</i>"². Il s'agit donc de ne pas les éviter, mais de "<i>les aborder de manière constructive</i>" (<i>idem</i>).</p> <p>Le conflit comme "danger"</p> <p>Mais, à l'opposé, sont également évoqués à propos du "conflit" la <i>violence</i>, la <i>guerre</i>, la <i>peur</i> et la <i>déstabilisation</i>, les <i>victimes</i> et leur <i>souffrance</i>, les <i>pertes</i>, <i>l'insécurité</i> ... : on bascule alors dans "l'inhumain" et "<i>lorsque les crises débouchent sur la violence et la guerre, les conditions indispensables au développement durable sont battues en brèche</i>" (<i>ibidem</i>). Peut-on prévenir cette dégradation du différend, éviter son "<i>escalation</i>" et favoriser une "<i>approche pacifique des conflits sociaux</i>" ?</p>
la réflexion de la DDC sur le conflit	<p>La coopération internationale n'a pas toujours attaché à la question des conflits l'importance qu'elle lui accorde depuis quelques années et a eu longtemps dans ce domaine une attitude plus <i>réactive</i> que <i>pro-active</i>. Le regain de tension lié à la montée de la pauvreté et à l'accroissement des inégalités ainsi que la multiplication des conflits armés dans les pays où elle opère la conduisent aujourd'hui à renouveler ses analyses et redéfinir ses lignes d'action stratégiques par rapport à la question de la paix.</p> <p>Adrian SCHLÄPFER, Chef du domaine "coopération bilatérale" de la DDC rappelait en fin de séminaire que depuis qu'elle a affiné son regard sur les conflits la coopération suisse a pour sa part <i>appris</i> que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction du potentiel de violence et la suppression de la violence structurelle vont de pair. Cette dernière inclut les rapports de force et de propriété ainsi que la forte inégalité des chances qui pénalise différents groupes de population, dont les femmes, les pauvres et les minorités. • La prévention passe par la recherche d'une approche constructive des différends : assurer la <i>médiation</i> entre les parties au conflit, définir le <i>partage et le contrôle du pouvoir</i> politique, créer des <i>mécanismes</i> de résolution des conflits, assurer un <i>soutien économique</i> et une promotion ciblée des revenus, réactiver les <i>mécanismes traditionnels</i> de résolution des conflits utilisés localement. • S'attacher à identifier et renforcer les conditions-cadres propres à assurer la paix à long terme et à favoriser "l'empowerment" importe plus que de se préoccuper des "causes de la guerre".

² DDC – "Développement de la paix" – lignes directrices de la DDC, février 2003 (page 4) – ce document élaboré par la Section Prévention et résolution des conflits (COPRET) a été présenté aux participants en fin de séminaire.

	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque action de l'aide internationale – même si elle se considère comme "technique" – fait partie d'une dynamique produisant des effets politiques. Ceci invite à être attentif à éviter les répercussions négatives des actions de coopération sur les conflits latents (ne pas causer de tort : "<i>do no harm</i>") • La coopération doit évaluer correctement son potentiel à gérer un conflit : l'influence des acteurs externes se heurte à des limites claires lorsqu'elle s'oppose à une forte dynamique de conflit interne ainsi qu'à une longue histoire marquée par l'illégalité et l'injustice. • L'action de la coopération pour régler une crise doit viser des effets simultanés et continus dans tous les segments de la société : niveau national (institutions étatiques, groupes d'influence nationaux), intermédiaire (organisations publiques et privées régionales) et local. • Il faut promouvoir la création d'alliances locales en faveur de la paix. Les forces sociales locales, notamment celle des femmes, souvent affaiblies dans les phase d'intense violence, deviennent en effet essentielles dans le cadre de la gestion et de la transformation du conflit, de la réconciliation et de la reconstruction. <p>Sur la base de ces enseignements, la DDC, qui a fait du développement de la paix l'un de ses priorités stratégique³, a défini les principes directeurs qui doivent régir son action dans ce domaine.</p>
<p style="text-align: center;">DIX PRINCIPES RÉGISSANT L'ACTION DE LA DDC POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PAIX</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La DDC tient systématiquement compte, dans toutes ses activités et à tous les niveaux, des interactions complexes entre lutte contre la pauvreté et développement de la paix. 2. Elle met en valeur, dans les pays prioritaires, la confiance instaurée au cours de longues années de partenariat, ainsi que les connaissances spécifiques qu'elle a acquises sur le pays en matière de prévention et de gestion des crises, de réconciliation et de reconstruction. 3. Elle développe les compétences professionnelles, sociales et stratégiques de son personnel et de ses partenaires en vue d'intégrer les principaux aspects relatifs aux conflits et à la paix 4. Elle s'engage pour une culture de la prévention de la violence qui permette l'identification précoce des tensions, une évaluation correcte du rôle qu'elle peut ou doit jouer dans les situations de crise et la prise de mesures appropriées et opportunes dans tous les projets et programmes (approche transformatrice).. 5. Elle intervient après avoir évalué le contexte et les différentes possibilités d'action aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des zones de conflit et contribue au traitement du conflit. 6. Elle fournit une aide d'urgence rapide lors de crises humanitaires et assure cet engagement dans la perspective d'un développement durable de la paix, afin de contrer les facteurs susceptibles d'aggraver la crise (continuum/contiguum) 7. Elle évite, grâce à la méthode "<i>do no harm</i>", que ses activités ne produisent des effets contraires aux buts poursuivis, et se concentre sur les mesures propres à renforcer les liens et l'intégration. 8. Elle contribue à renforcer la capacité des acteurs impliqués à mettre en place un véritable régime de paix interne. Pour ce faire, elle valorise particulièrement le potentiel des femmes. 9. Elle coordonne et établit des contacts, aussi bien en Suisse qu'au niveau international, avec les principaux acteurs de la promotion bilatérale et multilatérale de la paix, ainsi que du développement de la paix. 10. Elle évalue avec réalisme les risques politiques et financiers de son engagement et privilégie la souplesse financière et administrative de manière à pouvoir réagir de manière opportune aux rapides revirements de situation <p style="text-align: right;"><i>Développement de la paix – lignes directrices de la DDC ; février 2003</i></p>	

³ Les cinq thèmes prioritaires de la *stratégie 2010* de la DDC sont : la prévention et la résolution des crises, la bonne gestion des affaires publiques, la promotion des revenus et de l'emploi, l'amélioration de l'équité sociale et l'utilisation durable des ressources naturelles (DDC, 2000)

<p>L'orientation vers les acteurs de la stratégie de la section Afrique de l'Ouest</p>	<p>Chercher à "modifier la logique des conflits de manière à permettre aux parties au conflit ainsi qu'aux groupes de populations concernées de régler pacifiquement et durablement leurs différends" constitue, avec la diminution de la violence structurelle, l'une des orientations fortes de l'approche de la DDC en matière de prévention. L'"empowerment" est compris ici comme une "modification des rapports entre les parties afin que ces dernières puissent formuler et exposer ouvertement leurs intérêts, leurs besoins et leurs craintes" et ainsi entrevoir de nouvelles solutions sans devoir recourir à la violence pour faire valoir leurs intérêts. Contribuer à cette forme de prévention suppose que le travail de la coopération soit fortement orienté vers les acteurs.</p> <p>En introduisant le séminaire de Bamako, Jean-Maurice DELÈZE a fait le lien entre cette perspective et l'orientation de la stratégie de la coopération suisse en Afrique de l'Ouest.</p> <p>En partant du postulat qu'il n'y a de développement durable possible que pensé et pris en charge par des acteurs endogènes porteurs de "visions", cette stratégie définit le rôle de la DDC comme étant d'accompagner les processus qui permettent aux acteurs locaux d'affirmer leurs visions et de les traduire sous forme d'activités créatrices de richesses. Ceci amène la coopération au développement à s'intéresser de près à la "scène des processus socio-économiques" sur laquelle les acteurs "coopèrent" entre eux pour construire à travers leur action collective le développement local " ⁴.</p>
<p>"Coopération sociale" et conflits</p>	<p>Mais J.M. Delèze relevait que cette scène de la coopération sociale ⁵ est fortement tendue : les différentes situations de terrain analysées lors du précédent séminaire régional sur le "partenariat" révélaient des jeux d'acteurs dans lesquels les conflits d'intérêts et de légitimité, les luttes de pouvoir, le pluralisme des logiques provoquaient des confrontations, des différends, des malentendus et des crises : la coopération est très souvent "conflictuelle". La question de la médiation avait de ce fait déjà été signalée dans les conclusions du séminaire de Cotonou en 2001 comme thème à approfondir à l'avenir.</p>
	<p>Actuellement en Afrique de l'Ouest, ces difficultés de coopération sociale surgissent particulièrement sur la scène de la gouvernance locale, où les tensions sont avivées par les enjeux de la mise en œuvre des réformes de décentralisation, et sur celle de l'occupation et l'utilisation de l'espace, traversée par des problèmes fonciers et des affrontements entre communautés (notamment d'éleveurs et d'agriculteurs) dont les activités entrent en concurrence sur les mêmes</p>

⁴ la section Afrique de l'Ouest s'est donnée lors du séminaire régional de Yamoussokro (1999) des outils de **pilotage** pour analyser les interactions entre le jeu des acteurs publics et privés sur la "scène des processus socio-économiques" et celui de la DDC sur la "scène de la coopération" de façon à réagir de façon pertinente. Elle a ensuite réfléchi au cours du séminaire régional de Cotonou (2001) sur les types de **partenariats** à travers lesquels la *coopération sociale* entre les acteurs sur la scène locale construit le développement.

⁵ en s'appuyant sur les travaux d'Erhard Friedberg, on entendait lors du séminaire sur le partenariat de Cotonou par "*coopération sociale*" (ou "*coopération humaine*") les *modalités d'échanges, de coordination et d'ajustement entre les comportements* à travers lesquels les acteurs construisent et maintiennent leur "vivre ensemble" en gérant leurs interdépendances ou en organisant leur action collective par rapport à des enjeux communs. La coopération sociale n'est pas toujours conflictuelle, mais elle passe nécessairement par des confrontations et des négociations qui mettent à jour des oppositions d'intérêts ou de logiques potentiellement conflictuelles. Ces oppositions doivent être dépassés pour parvenir à un accord plus ou moins durable participant à la préservation (sécurisation) ou à la transformation (changement) de "l'ordre local" et de ses règles.

	<p>espaces.</p> <p>La section Afrique de l'Ouest, qui s'était déjà donné les moyens de commencer à clarifier sa vision sur ces deux problématiques ⁶, a souhaité, dans le sens de la priorité donnée par la coopération suisse au développement de la paix, mettre à profit son séminaire régional 2003 pour continuer d'approfondir cette question des conflits en répondant à l'invitation faite par la DDC de "<i>sortir des sentiers battus et explorer de nouvelles voies avec le concours de [ses] partenaires</i>" ⁷.</p>
<p>Le séminaire de Bamako : une occasion " d'ouvrir le(s) regard(s) sur les conflits "</p>	<p>Porter un regard ouvert et dépourvu de préjugés sur les conflits qui se développent en marge ou au cœur de l'action de la DDC constitue une première condition pour travailler de façon constructive dans les situations conflictuelles. On a pris ici l'option de ne pas traiter des situations de guerre ou de violence généralisée, mais de concentrer le travail sur l'analyse de <i>conflits locaux</i> et sur les modes de traitement de ces conflits.</p>
<p>Les objectifs du séminaire</p> <p>Au niveau du contenu des conflits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mieux connaître les situations problématiques et/ou conflictuelles dont les enjeux sont liés soit à la gestion de l'espace, soit à la gestion du pouvoir local; 2. Faire un repérage de différentes manières de traiter les conflits par les acteurs engagés dans les processus sociaux, en identifier les conditions de réussite <p>Au niveau des représentations sur les conflits</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Introduire de la réflexivité dans les prises de position et représentations vis-à-vis des conflits; 4. Voir comment les différentes représentations peuvent composer (ou non) entre elles. <p>Au niveau de l'orientation de l'action de la DDC en matière de conflits</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Rechercher une plus grande pertinence de coopération à la fois au niveau local et sous-régional; 6. Se mettre d'accord sur des lignes de conduite à adopter 	<p>➤ Les objectifs et le dispositif du séminaire de Bamako ont été définis pour permettre à travers la présentation par chaque BUCO de <i>récits</i> de conflits de partir de la lecture de cas concrets pour mieux connaître les situations problématiques et repérer différentes manières qu'ont les acteurs locaux de traiter le conflit (<i>objectifs 1 et 2</i>).</p> <p>Ensuite, en retravaillant deux de ces récits, puis avec l'éclairage des apports des personnes ressources invitées, on a pu <i>prendre du recul</i> par rapport aux positions prises par les différents acteurs dans ces conflits et appréhender l'évolution des représentations que l'on s'en fait. (<i>objectifs 3 et 4</i>)</p> <p>Revenant enfin sur les pratiques de la coopération suisse, on a pu s'accorder sur 14 lignes de conduite opérationnelles pour guider son action en Afrique de l'Ouest (<i>objectifs 5 et 6</i>).</p> <p><i>On rendra compte dans la première partie de ce document de quelques aspects clés de ce travail et de sa dynamique.</i></p> <p>➤ Les ouvertures favorisées par les travaux de ce séminaire permettent d'approfondir la réflexion permanente de la section sur le sens de la coopération au développement. Cette dernière cherche à favoriser des accords sur les orientations du changement et à soutenir les actions amélioratrices qui le construisent. La dynamique de développement ne connaît cependant pas une progression linéaire. Elle passe par des confrontations et des conflits. Parmi les <i>recours non violents</i> possibles, on a examiné celui de la <i>médiation</i> qui peut prendre différentes formes. Les médiations visent à aider les acteurs qui s'affrontent en se référant à des systèmes de justification différents à composer à partir de cette pluralité de logiques, et ainsi décloisonnent les regards des protagonistes, les ouvrent sur des perspectives non envisagées au départ pour leur permettre d'accéder à un accord.</p> <p><i>On dégagera dans la deuxième partie de ce document six questions sur lesquelles les éclairages apportés au cours du séminaire permettent de mieux comprendre ce qui est en jeu autour d'un conflit pour agir par rapport à lui.</i></p>

⁶ Journées sur "l'État, le local et la chose publique" (Berne, février 2001) et sur "l'amélioration de la gestion foncière" en rapport avec la décentralisation (Berne, octobre 2002)

⁷ document DDC/COPRET pré-cité, page 4 – Cette incitation a également été entendue par deux autres sections de la DDC qui ont organisé selon des approches différentes leur séminaire sur ce thème (New-Delhi et Chypre).

Partie 1 – démarche : regards portés sur les conflits et sur les pratiques sociales liées aux conflits

1. une première analyse à travers cinq récits de conflits

Le récit d'une situation conflictuelle est une façon de "construire" le conflit	À la question " <i>quand sait-on que l'on a réellement affaire à un conflit ?</i> " un intervenant au séminaire de Bamako répondait : " <i>Il y a conflit à partir du moment où il a été nommé</i> ". (<i>forum du mardi 24 juin</i>). Chaque acteur – protagoniste ou observateur – a, en fonction de sa position et de ses représentations, sa propre façon de nommer et de narrer qui n'est pas neutre, et le traitement du conflit passe par l'élucidation des différentes façons qu'ont les acteurs d'en parler et du sens qu'ils lui donnent. On a donc choisi de partir de "récits" de conflits pour ouvrir le regard sur eux. Ces récits sont relatifs à des conflits de nature et de portée différentes.
Trois conflits liés à l'utilisation de l'espace	Les trois premiers récits (Tchad, Niger, Mali) portent sur des conflits opposant des communautés distinctes (agriculteurs, éleveurs) qui se disputent un même espace de ressource sur lequel elles exercent des activités devenues concurrentes. Dans les trois cas il s'agit de conflits violents entraînant mort d'hommes.
<i>des situations autrefois efficacement réglementées</i>	Dans ces trois situations, il existait des règles ancestrales autrefois respectées permettant de prévenir ou de résoudre les litiges relatifs à la coexistence des activités agricoles et pastorales, mais elles sont devenues inapplicables du fait de l'évolution des systèmes de production.
<i>aujourd'hui il s'agit d'éteindre un feu que l'on n'a pas su prévenir</i>	Il n'existe donc plus ici de mécanismes <i>préventifs</i> . Il suffit d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres et le conflit connaît un processus d'escalade très rapide (<i>récit Niger</i>) et peut s'envenimer à travers l'intervention d'acteurs de l'arrière-plan (<i>Tchad, Niger</i>) qui donnent un nouveau sens au conflit initial (ethnisation, politisation...).
<i>modes pré-judiciaires et judiciaires de règlement du conflit</i>	Le conflit est traité sur le mode <i>curatif</i> . L'État moderne peut provisoirement rétablir l'ordre, mais reste impuissant à régler le conflit sur le fond (<i>Tchad, Niger</i>). Le <i>recours</i> le plus efficace demeure celui aux modes traditionnels de conciliation qui peuvent faire intervenir des tiers (sultan kanembou au Tchad) et puisent dans le répertoire des usages et des normes encore communément reconnus (notamment règles islamiques – voir <i>récit Tchad</i>) ; mais ces modes de traitement des conflits ne sont pas exempts d'ambiguïtés (<i>montée des enchères : Tchad</i>). Si ces arbitrages échouent, l'affaire est transmise à l'administration et à la Justice, mais quand des décisions sont prises (ce qui n'est pas toujours le cas : " <i>classement</i> " des affaires au Niger), elles sont ici souvent contestées et laissent un sentiment d' <i>injustice</i> (Mali, Niger). Le recours à la coopération au développement peut alors apparaître comme une "chance à tenter" (Mali, Niger)
<i>en arrière plan : des facteurs structurels</i>	La portée de ces conflits dépasse largement l'événement déclencheur. Ils renvoient en effet à des facteurs structurels (<i>évoqués au Tchad et au Mali</i>) liés à la transformation de l'environnement, des systèmes de production, de la société et de son organisation politique. Résoudre au cas par cas chaque conflit ne règle pas le problème qui peut se déplacer sur d'autres espaces (<i>autre région au Tchad</i>) ou sur d'autres scènes (<i>scène de la décentralisation au Niger</i>).

récit du TCHAD : origine et règlement d'un conflit violent entre agriculteurs et éleveurs à Moïta

La coopération suisse n'a pas été directement impliquée dans ce conflit, mais travaille avec plusieurs communautés concernées. Elle a mandaté une personne-ressources pour enquêter sur le conflit de MOÏTA, à une centaine de kilomètres de N'djaména.

Le conflit particulièrement violent (76 morts, 2 jours de bataille, appel au renfort de ressortissants de la capitale, utilisation d'armes à feu, intervention des forces armées pour prévenir l'extension du conflit) est déclenché le 18 janvier 2003 par une communauté d'*agriculteurs Kouka* réagissant à l'arrivée prématurée (suite à la sécheresse de 2002) d'*éleveurs transhumants Kréda* sur son terroir et aux dégâts sur les récoltes qu'elle a causé.

Le récit, présenté sous forme de jeu de rôle, permet de saisir le **discours de justification** de chacun des protagonistes :

- les *agriculteurs Kouka*, à qui les autorités avaient imposé d'accélérer leurs récoltes, dénoncent le parti-pris de ces dernières et accusent l'attitude arrogante des éleveurs "qui piétinent les cultivateurs et se croient tout permis". Ils se plaignent du non respect du calendrier des cultures par les transhumants, de la multiplication de leur cheptel et de la divagation des animaux dans les champs.
- les *éleveurs Kréda* dénoncent la non reconnaissance des contrats d'occupation de l'espace par les Kouka (multiplication des champs, pratique de l'élevage par les Kouka augmentant la pression sur les pâturages de saison sèche alors que les Kréda accueillent les troupeaux Kouka dans leur région en saison des pluies) et le comportement des Kouka vis à vis des éleveurs (méfiance, attribution de mauvaises terres pour les pâturages, prélèvements abusifs pour le creusement des puits)
- La *communauté arabe*, en tant que témoin, confirme l'obstruction des couloirs de transhumance par les Kouka, le non respect par les Kréda du calendrier de culture, le non respect par les uns et les autres des décisions prises par les autorités traditionnelles et étatiques et les conséquences du changement de vocation des Kouka de l'agriculture vers l'élevage (baisse d'intérêt pour contrats de fumure avec transhumants).

On apprend également que la population kouka se sent exclue et privée de la maîtrise de son terroir depuis que, en 1981, la communauté Kouka a été dessaisie par le sous-préfet et le chef de canton (dont la légitimité est contestée) de son pouvoir de décision concernant l'affectation des pâturages de saison sèche.

Le récit décrit par ailleurs l'évolution et le mode de **règlement du conflit** : après la phase d'*imposition* (décision des autorités sur la date des récoltes) qui déchaîne la *violence*, son *escalade* (arrivée des ressortissants), puis l'intervention de la *force légitime* (gendarmerie), la *médiation* d'une autorité traditionnelle tierce (le sultan kanembou de Mao) est acceptée par les parties. Le processus de médiation passe par le *constat des pertes* et la fixation des *dédommagements* en se référant aux règles de la *Dia* islamique pour rembourser par des compensations matérielles le prix du sang (on note le *renoncement partiel* de la partie lésée au dédommagement des dégâts matériels), l'identification des *instigateurs* du conflit et la *neutralisation* de ces derniers qui doivent jurer sur le Coran de s'entendre définitivement avec la partie adverse et de ne plus recommencer.

Après avoir montré les **limites de ce règlement** (non conclusion d'un pacte réglant la gestion de l'espace entre les deux communautés, déplacement du problème vers la régions des Soullia au Nord où se sont repliés les Kréda et leurs troupeaux), la présentation de ce récit permet au BUCO de mettre en évidence **l'aggravation des facteurs structurels de conflits** au Tchad et dans la sous-région :

- *modification des processus et pouvoirs de décision* (illustrée ici par le transfert récent des pouvoirs sur le terroir à des *autorités à faible légitimité*),
- *émergence d'intérêts financiers* accentuant les divergences d'intérêt entre autorités (qui peuvent "faire monter les enchères" du fait qu'elles perçoivent un pourcentage sur les dédommagements) et administrés,
- *prolifération d'armes modernes*,
- *faiblesse de l'État* (qui réussit à étouffer les conflits, mais rarement à obtenir une réconciliation réelle),
- *politisation* des conflits entre éleveurs (pressentis au Tchad comme proches du pouvoir en place) et agriculteurs,
- *dégradation des ressources de production* et pression croissante sur l'*espace* et les ressources.

TRAVAILLER EN AMONT DES CONFLITS

Au Tchad, la DDC a choisi d'intervenir *en amont des conflits* et de contribuer à leur *prévention* en agissant sur le foncier (aménagement et meilleur contrôle de leurs terroirs par les communautés), les ressources végétales (protection et régénération du couvert arbustif et des espèces d'herbes de haute qualité en voie de disparition, production de réserves fourragères, etc.) et animales (sélection de bonnes souches laitières) qui permettront aux éleveurs de réduire et d'écourter progressivement leurs mouvements de transhumance vers le sud.

récit du NIGER : mise en place d'un dispositif de sécurisation de la mobilité et des espaces pastoraux

Le conflit de ZAKIN GUICHIRI (arrondissement de Dakoro) de 1997 s'inscrit dans un contexte de tension entre agriculteurs et éleveurs qui provoque régulièrement en hivernage des affrontements sanglants (drame de Toda

en 1991, 104 morts). Ceci a déterminé en 1998 la DDC à apporter un appui à l'élevage extensif en cherchant à résoudre les conflits intercommunautaires par une approche de concertation. Le récit écrit par le BUCO décrit le dispositif mis en place à cet effet dans le cadre du PASEL⁸. Il a été complété par une présentation orale des circonstances du conflit de 1997 (cf. encadré)

La multiplication des conflits est liée aux changements des limites des espaces pastoraux (extension et morcellement des espaces cultivés) qui **remettent en cause les accords ancestraux** entre agriculteurs et éleveurs. Les chefferies traditionnelles ont autorité pour régler les conflits. Si leur conciliation (faite sans constat sur le terrain) échoue, le conflit est traité par l'autorité administrative et/ou la Justice. Ces mécanismes sont curatifs et laissent entière la question de la **prévention** à laquelle le PASEL cherche une réponse à travers la **sécurisation des couloirs de passage**.

LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DU PASEL

- Un repérage de l'ensemble des acteurs et des rencontres organisées avec eux permettent de mettre en place 2 **comités techniques des couloirs de passages** (CTCP) qui procèdent à un **recensement des espaces pastoraux** et une reconnaissance des espaces à baliser
- 71 **forums intercommunautaires** sont organisés le long des parcours pour valider une opération de **balisage** dont les travaux sont effectués par des entreprises locales (appel d'offre)
- 5 **"observatoires de la transhumance"** collectent des données pour valider les choix des CTCP, suivre la fréquentation des couloirs balisés et les éventuels conflits.
- Des **forums socio-juridiques** sont tenus au niveau des arrondissements pour mettre en place 117 **comités de suivi** (agriculteurs/éleveurs + chefs de village) chargés de veiller au respect des espaces pastoraux et d'amorcer les **médiations** en cas de conflits
- Les membres des CTCP effectuent des missions de **sensibilisation** au début de chaque campagne agricole pour prévenir les conflits.

Plus de 10.000 personnes ont participé à ce processus

L'ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DU CONFLIT DE 1997

Les travaux des groupes qui ont approfondi l'analyse du conflit ayant provoqué en 1997 la mort de 13 personnes à la suite de la destruction par un troupeau d'un champ récemment semé sur un couloir de passage conduisant à une mare mettent en évidence :

- **L'influence de la position des acteurs dans le conflit** : protagonistes directs (agriculteurs et éleveurs), acteurs du 2^{ème} rang (autorités, tiers...); ces derniers peuvent jouer un rôle caché mais déterminant pour résoudre le conflit ... ou l'attiser.
- **les conséquences de la façon de "nommer" le conflit** : les mots utilisés pour qualifier le conflit (*foncier*, ou *socio-professionnel*, ou *ethnique*, ou *économique...*) et ses acteurs (*éleveurs/agriculteurs*, *nomades/sédentaires*, *peul/haoussa...*) ne sont pas neutres et renvoient à l'imaginaire et aux préjugés de chacun. Ils influent sur les discours de légitimation, l'interprétation du conflit (le sens donné), sa dynamique et son traitement
- **l'importance de l'analyse de la dynamique d'évolution du conflit** : à chaque moment de l'évolution du conflit (*éclosion*, *escalade*, *éclatement*, *désamorçage*, *apaisement*) correspondent des modes d'action ou d'interventions différents (*infraction*, *recours*, *pression par l'exercice du pouvoir*, *violence*, *interposition/neutralisation*, *facilitation/conciliation*, *action en justice...*).

On peut repérer dans cette dynamique les différents moments où **le conflit aurait pu être évité**, ainsi que **les pathologies qui l'ont envenimé** (dans ce cas : la provocation initiale d'un agriculteur qui viole les accords ancestraux, un chef de canton qui pousse les agriculteurs à la violence, une Justice qui démissionne en classant l'affaire).

(forum du 24 juin)

Premier bilan : Les couloirs balisés sont effectivement utilisés (plus de 50.000 passages quotidiens sur l'un des couloirs), ce qui diminue notablement les occasions d'affrontement entre éleveurs et agriculteurs. Le nombre de conflits a diminué de 44% au cours des deux dernières années et ils ont été moins violents (1 seul décès). Le nombre de conflits portés devant l'administration ou la Justice a significativement diminué : la plupart trouvent une solution amiable ou à travers la médiation des comités de suivi. Le PASEL est de ce fait **encouragé à poursuivre la délimitation** de couloirs de passage et d'aires de pâturages.

En même temps il apparaît que des **actions à caractère structurel** visant à développer les capacités de production fourragère des éleveurs doivent simultanément être conduites. L'équipe du PASEL s'inquiète par ailleurs du risque de **déplacement des conflits** entre groupes sociaux sur le terrain de la décentralisation, utilisé pour tenter d'expulser les groupes d'éleveurs résidant sur ces aires.

À moyen et long terme, un **cadre législatif** réglementant la gestion des ressources pastorales et des conflits et pérennisant

Le PROGRAMME D'APPUI du SECTEUR de L'ÉLEVAGE de la DDC au Niger a été analysé dans le cadre d'une mission PCIA (*peace and conflict impact assessment*) promue par la COPRET en octobre 2002

les structures mises en place par le projet (CTCP, comités de suivi...) sera nécessaire avec l'adoption d'un code pastoral.

récit du MALI : la mise en lien de communautés confrontées à des conflits liés à l'utilisation de l'espace

Le récit présenté ne porte pas sur un conflit mais relate la façon dont le BUCO du Mali a été interpellé dans le cadre de ses tournées de terrain par la question des conflits liés à l'utilisation de l'espace, et les réponses qu'il a été conduit à apporter.

L'interpellation des éleveurs de Koro : En août 2002 un affrontement entre agro-pasteurs et agro-éleveurs vient de faire 10 morts au moment où une mission d'information du BUCO auprès des éleveurs passe dans le cercle de KORO. L'émotion causée par cet événement place la question de la sécurité des éleveurs au cœur des entretiens. Interpellée par ces derniers sur ce problème, la mission, bien que venue pour d'autres raisons, ne peut se dérober.

La réponse du BUCO : La mission fait rapidement le tour des expériences qu'elle connaît au Mali en matière de prévention :

- Le BUCO avait été précédemment sollicité pour soutenir un **programme**

d'appui à la résolution des conflits au Nord de la région de KAYES, zone frontalière de trafic d'armes où les tensions entre éleveurs transhumants et agriculteurs sédentaires sont croissantes. Mais l'approche standardisée de formation d'élus mise en œuvre par l'ONG "ADG" en charge de ce programme n'avait pas convaincu et le BUCO avait préféré ne pas donner suite à sa demande d'appui.

- En juin 2002 une tournée dans la région de SIKASSO avait permis de connaître deux expériences intéressantes de gestion de l'espace communautaire : la mise en œuvre d'une **convention locale** prévoyant les modes de règlement des différends relatifs à la gestion de l'espace dans la commune de KOUORO BARRAGE, et l'établissement d'un **schéma pastoral** réglementant de manière consensuelle les limites et les points de contact entre l'agriculture et l'élevage dans trois communes rurales du cercle de YOSSORO.

Le BUCO, qui avait déjà été saisi d'un problème similaire dans le cercle de Gao, présente ces expériences aux éleveurs de Koro qui manifestent leur intérêt pour "aller voir". Le BUCO leur propose alors de financer un **voyage de prise de contact dans la région de Sikasso** pour une délégation d'éleveurs, d'agriculteurs et d'élus locaux de Koro et de Gao, mais n'accompagne pas cette délégation.

L'appropriation par les intéressés des expériences découvertes : Le premier contact, établi en novembre 2002, est positif. Les paysans et élus de Kouoro expliquent que "*l'important n'est pas la convention, mais les vertus du chemin qui y mène*"; ceux de Yorosso ne cachent pas les difficultés rencontrées et insistent sur la nécessité de la participation des communautés villageoise dans l'établissement du schéma pastoral. Ils invitent leurs visiteurs à revenir en février 2003 pour assister au **forum annuel** des populations de Yorosso sur l'état d'avancement de ce schéma. Un nouveau voyage est effectué par une délégation de 15 personnes qui s'organise pour restituer à Koro et Gao ce qu'elle a vu. La conclusion tirée est que **la convention locale et Kouoro Barrage et le schéma pastoral de Yorosso ne constituent pas des modèles à transposer**, mais que "*on a senti qu'il fallait réconcilier élevage et agriculture, et que les élus fassent leur travail*". Les expériences visitées donnent l'idée de construire des démarches de concertation adaptées aux contextes locaux.

En avril 2003, une délégation de Gao et une délégation de Koro viennent au BUCO et demandent un appui pour organiser avant le prochain hivernage (période d'activation des conflits) des **forum locaux** dans chaque commune pour se concerter sous les auspices des maires autour des problèmes litigieux. Une vingtaine de forums sont en cours au moment où ce récit est présenté.

Les premières réflexions proposées par le BUCO : Une grande prudence s'impose car la complexité des problèmes et l'absence de repères "classiques" pour les aborder fait ressortir les limites de la coopération dans ce type d'engagement : il s'agit d'éviter de devenir "scénaristes" de conflits dont il est difficile de dire s'ils sont les signes de la fin d'un système, ou les accélérateurs d'une évolution. Mais "*le devoir de ne pas s'immiscer n'est pas un engagement à ne rien faire. A l'instar des*

LE SENTIMENT D'INJUSTICE RESENTI PAR LES ELEVEURS DU CERCLE DE KORO

"Le droit est du côté des éleveurs, mais la Justice est du côté des agriculteurs" : effectivement, des **conventions écrites** remontant au temps colonial délimitaient les espaces de cultures et les espaces pastoraux ("*autrefois, les pistes [de parcours] étaient sacrées*"), mais depuis que les équilibres entre activités ont été rompus (les agriculteurs font de l'élevage et les éleveurs de l'agriculture ; les superficies cultivées augmentent et les espaces pastoraux se rétrécissent), aucune autorité ne fait respecter ces conventions. La nouvelle gouvernance locale (communes rurales) est entre les mains des agriculteurs : les éleveurs n'en ressentent que les effets fiscaux. Les relations se tendent entre communautés et l'ostracisme vis à vis des éleveurs se développe. Ces derniers n'ont plus de *recours*.

Soucieux d'éviter les provocations, les jeunes éleveurs quittent l'école et les femmes ne fréquentent plus les puits communautaires. Ces dernières insistent sur "**l'absolue nécessité de laisser une chance au dialogue**" et de conserver des espaces de concertation.

cadres de concertation développés à Yorosso et à Kouoro Barrage, nous pouvons contribuer à soutenir la mise en œuvre d'une approche respectueuse de la volonté des acteurs et permettant d'aboutir à des solutions plus durables et maîtrisées des conflits".

<p>les différentes "postures" des BUCOs</p>	<p>Face à ces trois premières situations conflictuelles les Bureaux de coordination de la coopération suisse, qui ne sont pas directement impliqués dans ces conflits, ont adopté des positions différentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au Tchad, le BUCO s'est informé de façon précise sur un conflit qui affecte indirectement des communautés avec lesquelles la coopération travaille dans la durée, mais son choix stratégique est de travailler en amont des conflits entre agriculteurs et éleveurs pour contribuer à modifier les facteurs structurels de conflits. • Au Niger, le BUCO a fait le choix de rentrer directement en matière sur la création d'un dispositif conséquent de prévention des conflits. • Au Mali, le BUCO est interpellé par la multiplication des conflits mais n'a pas encore une stratégie arrêtée ; une ligne de conduite commence cependant à se dessiner : savoir refuser les sollicitations ambiguës (région de Kayes), faciliter quand cela est possible la recherche par les acteurs eux-mêmes de mécanismes de prévention. <p>Dans les trois cas, l'orientation stratégique est cependant la même par rapport à ce type de situations conflictuelles : se focaliser sur ce qui contribue à la prévention des conflits.</p>
<p>Deux conflits liés à l'utilisation de biens publics</p>	<p>Les deux récits suivants présentent des caractéristiques très différentes. Ils relatent des conflits intra-communautaires liés à des enjeux modernes : la création et l'utilisation d'équipements collectifs (un marché au Burkina, un centre de santé au Bénin).</p>
<p>Luttes de pouvoirs et jeux complexes d'acteurs</p>	<p>On est sur la scène villageoise ou communale de l'affirmation et de la compétition des pouvoirs locaux. En arrière-plan de cette scène, des compétitions politiques peuvent être actives (<i>voir Burkina</i>). C'est ici l'ordre local, sa transformation (par exemple, le rapport entre les hommes et les femmes dans le cas béninois) et son contrôle qui sont en question et les affrontements, bien que moins violents que dans les précédents récits (les préjudices sont matériels ou symboliques ; il n'y a pas effusion de sang), sont très vifs. Ils opposent de nombreux sous-groupes qui développent des stratégies changeantes (double jeu, renversements d'alliances, recours à plusieurs registres normatifs...) en fonction de l'évolution de leurs intérêts (<i>voir récit Bénin</i>). Le conflit est tantôt un danger pour les uns, tantôt une ressource pour les autres.</p> <p>L'échelle plus réduite de ces conflits permet de descendre dans l'arène : les récits sont beaucoup plus personnalisés et on peut saisir à travers les paroles prononcées les discours de justification des protagonistes. On entre alors dans une complexité redoutable où il est facile de perdre pied, surtout quand on est étranger à la communauté ("<i>l'étranger a de gros yeux, mais il ne voit rien</i>"- <i>rapport du groupe Bénin</i>).</p>
<p>L'implication de la coopération</p>	<p>On est également ici dans une situation différente de celles précédemment analysées du fait que c'est la coopération au développement qui a financé les équipements collectifs objets du conflit. Ces deux récits vont donc montrer comment la coopération suisse s'est trouvée mécaniquement aspirée dans ces conflits dont elle est devenue l'un des acteurs avec son propre système de <i>valeurs</i> (de "bonne gouvernance" au Burkina, de "genre" au Bénin), ses <i>enjeux</i> (la rentabilisation de l'investissement, la pérennisation de la réalisation), ses <i>normes</i> (de gestion), ses <i>procédures</i> (conventions écrites) et ses <i>ressources</i> (notamment financières). Dans ces deux conflits chaque BUCO va développer sa propre <i>stratégie</i>.</p>

récit du BURKINA FASO : conflit autour de la baisse des loyers du grand marché de Ouahigouya

Le cas du marché de Ouahigouya avait déjà été présenté lors du séminaire de Cotonou pour illustrer le hiatus entre les valeurs de la coopération au développement et les jeux d'intérêts des acteurs locaux⁹. Le récit fait à Bamako présente les nouveaux développements et le dénouement de cette crise.

Selon les accords initiaux, le grand marché de Ouahigouya construit en 1995 et financé par la coopération suisse (1,031 milliards FCFA) est géré pour le compte de la commune par un établissement public (EPCD) de façon à dégager une marge bénéficiaire (environ ¼ de milliards de FCFA entre 1995 et 1999) affectée à un fonds de développement communal, au financement du fonctionnement de la Mairie et de l'EPCD et à un fonds de réserve. Le *montant des loyers des échoppes est fixé en conséquence*.

Le récit présenté relate **l'enchaînement des étapes et des formes du (ou des) conflit(s)** :

- **1995/2000 : du conflit évité au conflit larvé** : les acteurs cachent d'abord leurs désaccords : "acceptons les conditions, quand ils vont finir de construire le marché, on va les revoir". Dès la mise en service du marché les loyers sont contestés. La Mairie mise sous pression concède des facilités en 96, 97 et 98.
- **1999/2000 : conflit ouvert entre les commerçants et la Mairie** : La Mairie refuse de nouvelles concessions en 1999 ; le 12/01/2000 les commerçants marchent sur la Mairie et l'EPCD. Un premier compromis est tenté par la Mairie avec le Bureau des commerçants (baisse des loyers, mais maintien des collectrices de taxes) ; il est refusé par les commerçants qui manifestent dans la rue et **saccagent le marché** et plusieurs biens publics. Le Maire décide la **fermeture du marché**. Le *cadre de concertation de la province du Yatenga* présidé par la Haut-Commissaire propose alors sa **médiation** aux deux parties (février 2000). Un compromis est trouvé sur les loyers, le marché est réouvert ; le litige semble apaisé.
- **Juin 2000 : rupture entre le financeur et les acteurs locaux** : Arguant du fait que le compromis établi est en contradiction avec les accords signés par le Gouvernement et la Commune ainsi qu'avec l'hypothèse de départ du programme (les recettes de l'équipement marchand doivent permettre de financer le développement communal et de respecter le plan de remboursement des investissements), le BUCO annonce le 23 juin le **gel de son appui** jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée à la baisse des loyers.
- **2001/2002 : deuxième processus de médiation** : après l'élection d'une nouvelle équipe municipale (septembre 2000), le BUCO réfléchit à l'interne sur les moyens de sortie de crise et **mandate un consultant-facilitateur** chargé de contribuer à une meilleure compréhension des positions des acteurs et d'amener les commerçants à accepter la hausse des loyers pour permettre une normalisation de la coopération avec la commune de Ouahigouya. Un patient et

LES DIFFERENTES GRILLES DE LECTURE DU CONFLIT DU MARCHÉ

Le conflit vu à travers les discours de justification et d'accusation des protagonistes (selon enquête conduite par le médiateur)


- **le Maire** : malentendu entre la Mairie et les commerçants + conflit de génération avec de jeunes "agitateurs" qui n'osent pas affronter le Maire de face et déclenchent le conflit en son absence
- **l'EPCD** : tous les acteurs sont jaloux de l'EPCD ; le conflit a été déclenché par les autorités communales pour affaiblir l'EPCD
- **les commerçants** : refus de dialogue et mépris des autorités communales et de l'EPCD pour les difficultés de paiement des loyers + laxisme et opacité dans la gestion du marché
- **Le BUCO** : favorisée par plusieurs facteurs du contexte et le manque d'autorité du directeur de l'EPCD, la crise a pu être un moyen pour un Maire contesté en fin de mandat de se "défausser" sur le bailleur ("*Le Maire vous comprend, mais ce sont les suisses qui sont mauvais*")

Le conflit analysé de l'extérieur (au cours du séminaire de Bamako)

- **une lecture socio-politique** : dans un contexte d'affaiblissement de l'État (affaire Zongo), arrière fond de compétitions partisans locales (Maire CDP/commerçants RDA) et nationales (accès aux financements de l'Aide) entre parti au pouvoir et opposition + luttes de pouvoir sur des arènes parallèles (le village d'origine du Maire et du directeur EPCD ; le champ du captage de l'aide)
- **une lecture socio-économique** : opposition entre les stratégies économiques informelles des commerçants (sous-location tournante des boutiques, rentabilisation à court terme) et la rationalité de gestion économique d'un équipement marchand défendue par la coopération suisse et l'EPCD (amortissement du marché, réinvestissement des bénéfices dans le développement local)

⁹ DDC/SAO : "le(s) temps du partenariat", 2001 (page 7) – cas N°5 : *partenariat dans le programme de développement des villes moyennes : le cas de l'EPCD autour du marché de Ouahigouya*

difficile travail d'écoute et de mise en confiance aboutit en juin 2001 à un *plan d'action pour la relance des activités du PDVM* dont les propositions servent de base à deux types de négociations (recherche d'accord sur les loyers entre le maire et les acteurs locaux dans un premier temps, redéfinition d'un accord de partenariat entre la Commune et la coopération suisse dans un deuxième temps) dans lesquelles le consultant joue un rôle de *médiateur*. La **normalisation des relations avec la coopération suisse** est consacrée officiellement en juillet 2002.



récit du BÉNIN : dynamique conflictuelle autour d'un enjeu sanitaire

Le cas du centre de santé de KPAKPA-AGBAGOULE avait également permis lors du séminaire de Cotonou de 2001 de mettre en évidence les "faux-semblants" du partenariat en montrant comment la communauté avait "mis en scène" une trompeuse entente de façade¹⁰. Le récit présenté à Bamako portait sur le conflit alors mis à jour par l'intervention du socio-anthropologue mandaté par la DDC et la médiation sociale qui s'en est suivie.

UN CONFLIT A GEOMETRIE VARIABLE

Avant la construction du centre de santé : de fortes dissensions se révèlent au sein des communautés de Kpakpa et d'Agbagoulé à propos de la gestion de l'Unité villageoise de santé et du projet d'un infirmier de construire un cabinet de soins privé auquel s'opposent le quartier d'Agbagoulé, les groupements féminins et une ONG (APROFIMIR) qui négocie en leur nom à travers le PAGF (allemand) le soutien du PADS (suisse) à la création d'un centre de santé communautaire.

Pendant la négociation et la construction du centre (1999) l'APROFIMIR négocie en coulisse avec le village un compromis basé sur des promesses (aux agents de santé, au propriétaire foncier) ignorées des partenaires financiers qui permet d'étouffer le différend ; tout le village participe à la construction du centre. Les "partenaires au développement" du village (PAGF, PADS, Zone sanitaire) se sont entendus de leur côté avec l'APROFIMIR (censée représenter la population) sur un cadre de gestion du centre conforme à leurs critères.

Après la construction du centre de santé : Le conflit resurgit lorsque la zone sanitaire suspend l'approvisionnement en médicament du centre en réaction à la monopolisation de sa gestion par l'APROFIMIR et que le PADS provoque une réunion pour faire signer une *convention de partenariat* qui ne reflète pas les promesses faites par l'ONG aux communautés et nécessite une clarification des modes de représentation de la population dans le comité de gestion du centre. Les groupements féminins et l'association de développement Kobèdjè tentent de minimiser le différend, tandis que les notables et les hommes, qui ont déjà tiré bénéfice de la consultation d'un *devin*, le mettent à profit pour exiger la renégociation d'une nouvelle convention. Une **médiation** va alors être entreprise à la demande des parties.

- **L'importance de la stratégie de conduite de la médiation** : l'étude détaillée des forces en présence, la co-production et le partage de l'information avec les parties, l'identification pertinente des "nœuds de médiation" sur lesquels on se focalise (ici, le règlement des questions institutionnelles autour de la formation sanitaire, qui détermine le reste), sont des préalables pour entrer en négociation et aboutir à un accord matérialisé par une convention.
- **La nécessité d'accepter des concessions** : tout ne peut pas être simultanément réglé. Il a fallu accepter des "zones d'ombre" (emplois surnuméraires, privilèges accordés au propriétaire foncier...) pour aboutir à un accord qui soit du domaine du "possible".

Les participants au séminaire ont relevé ici :

- **La complexité du jeu des acteurs** : on a recensé 12 acteurs ou groupes d'acteurs impliqués dans ce conflit. Chacun a ses propres intérêts, son discours de légitimation. Ces acteurs ont entre eux des rapports de pouvoir, contractent des alliances, élaborent des stratégies, s'opposent, négocient des compromis, concluent des accords (conventions) dont ils contrôlent l'application. Ici l'établissement par un groupe de travail d'une *carte du conflit* a facilité la lecture de ce jeu.
- **L'évolution des enjeux autour desquels le conflit se construit** : l'obtention de l'appui du PADS a constitué un premier enjeu qui a soudé une alliance temporaire entre toutes les parties et atténué le différend. Le contrôle de la gestion du centre a constitué un nouvel enjeu qui a réanimé le conflit et provoqué de nouvelles alliances.
- **L'ambivalence du conflit** qui à chaque moment peut constituer un *danger* pour les uns (danger de dysfonctionnement d'un projet pour le PADS, de perte de contrôle pour l'APROFIMIR), et une *ressource* pour les autres (moyen pour les hommes et les notables de récupérer leur pouvoir face aux femmes après avoir "*dansé avec le pied des femmes*" pour obtenir le projet).

LES FORMES DE LA MEDIATION

On peut considérer comme une première forme de médiation le **recours aux oracles** tenté pour trancher le conflit. La **médiation sociale** conduite par la facilitatrice mandatée par la coopération suisse passe, quant à elle, par 5 phases :

1. **Dialogue** : rediscuter avec chaque acteur sa position sur la configuration du comité
2. **Premières conventions** : accord sur le principe de l'implication de la population dans la gestion du centre et le nouveau rôle (de partenaire) de l'APROFIMIR
3. **Ouverture à de nouveaux acteurs** : implication de l'UACOGEC dans la réflexion (rôle de conseiller)
4. **Institutionnalisation** : assemblée générale rassemblant tous les acteurs pour mettre en place un nouveau comité de gestion
5. **Convention** : une convention de partenariat est rédigée sur la base des engagements des différents partenaires vis à vis de la population et signée par toutes les parties.

¹⁰ Voir DDC/SAO : "le(s) temps du partenariat", 2001 (page 9) : cas N°11 – *un partenariat d'opportunité autour du centre de santé de Kpakpa*

Le débat suscité par ce récit a laissé ouvertes plusieurs questions : *Faut-il qu'il y ait violence pour que l'on parle de conflit ? Quand commence la médiation ? Où commence "l'ingénierie sociale" ? Quelle est la portée d'une médiation appuyée par la coopération lorsque le programme, comme ce sera le cas ici, est ensuite interrompu ?*

Les médiations dans ces conflits sociaux	Par rapport à la question posée de savoir "quand commence la médiation ?" dans ces conflits, on rappelait que des mécanismes de médiation sont en permanence à l'œuvre dans ces sociétés locales (forum du mardi 24)
Les recours internes	Ainsi dans le cas béninois, le recours au devin sollicite la médiation des forces occultes. Le conflit du marché de Ouahigouya a d'abord été traité par la médiation "moderne" du cadre de concertation provinciale.
Les médiations introduites par la coopération suisse	Ce qui particularise le traitement de ces deux conflits par rapport aux précédents, c'est l'entrée en jeu d'un <i>facilitateur</i> mandaté par la coopération suisse. <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas Béninois, c'est à la demande des parties que ce facilitateur-médiateur intervient. Il le fait dans le prolongement de l'étude socio-anthropologique qui a révélé le conflit. • Au Burkina Faso, il s'agit d'une mission de facilitation de la normalisation de la coopération avec la commune de Ouahigouya décidée à la seule initiative du BUCO. <p>Dans les deux cas la médiation propose un montage¹¹ dont on espère qu'il favorisera une meilleure <i>coopération sociale</i> entre les acteurs (<i>plan d'action pour la relance des activités du PDVM</i> à Ouahigouya, <i>comité de gestion</i> du centre de santé à Kpakpa-Agbagoulé) et, conformément au mandat donné, elle aboutit à un nouvel <i>accord de partenariat</i> avec la coopération suisse.</p> <p>Cette "convention" reste cependant liée à la durée de l'intervention de la coopération (<i>interrogation soulevée par le récit du Bénin</i>. Le facilitateur mandaté pour résoudre le conflit autour du marché de Ouahigouya se demandait pour sa part en fin de récit "de quelle marge de manœuvre dispose un négociateur vis à vis de son employeur ?"</p>

2. Cinq éclairages apportés pour favoriser une prise de recul

Les clarifications apportées par la visite des récits	En "visitant" ces cinq conflits à travers les récits qui ont été présentés et les discussions qu'ils ont provoquées, chaque participant au séminaire de Bamako a pu enrichir sa compréhension du contexte dans lequel naît le conflit (<i>facteurs structurels</i> du conflit), de la façon dont se construit un conflit (à travers la <i>catégorisation</i> des acteurs, la confrontation de leurs différentes <i>logiques</i> et de leurs discours de <i>légitimation</i> , les <i>enjeux</i> qui se révèlent sur la <i>scène</i> et <i>l'arrière-scène</i> du conflit, les rapports de <i>pouvoir</i> entre les acteurs), et de la façon dont le conflit évolue à partir d'un facteur déclenchant jusqu'à déboucher sur la violence et/ou s'apaiser plus ou moins durablement selon les types de réactions et d'interventions des protagonistes et d'acteurs externes. Plusieurs modes de traitement du conflit (traitements locaux ou externes, "bricolés" ou formalisés, subis ou légitimés) ont été décrits (<i>Moussa MBAYE, synthèse du mercredi 25</i>).
Questions ouvertes	Ce premier travail a débouché sur deux questions (<i>synthèse du jeudi 26</i>) : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Comment aborder notre rapport au conflit ?</i> (clarifier sa conception – positive ou négative – du conflit, comprendre la façon dont il se construit et la part que l'on prend dans cette construction) • <i>Comment, à travers un conflit, produire une norme commune et organiser la "coordination sociale" ?</i> et quelle part peut prendre le

¹¹ on a parlé à propos de ces montages d'un travail "d'ingénierie sociale" (forum du 24 juin)

	travail de médiation dans cette coordination . Cinq personnes-ressources avaient été invitées pour apporter sur la base de leur propre écoute de ces récits et de leur expérience des éclairages par rapport à ces questions
Deux éclairages sur les conflits locaux en Afrique de l'Ouest	Un <i>socio-anthropologue</i> et un <i>politologue</i> vont rappeler les fonctions positives du conflit dans les transformations sociales . En même temps, dans le prolongement direct des récits du Burkina et du Bénin, ils invitent l'un et l'autre la coopération au développement, en tant qu'acteur de changement, à être lucide par rapport à ses propres responsabilités dans l'alimentation de processus conflictuels qui présentent une configuration particulière dans les sociétés africaines contemporaines , et ils apportent des éclairages précieux sur leur spécificité.

apport de Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN : UNE ANALYSE DE LA SPÉCIFICITÉ DES CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Promoteur du renouveau de la socio-anthropologie appliquée au développement, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN dirige actuellement le LASDEL¹² à Niamey.

Après avoir exposé les raisons théoriques et pratiques qui l'ont amené, avec les chercheurs de l'APAD, à **privilégier l'entrée par les conflits dans l'analyse des sociétés** (voir encadré ci-contre), J.P. Olivier de Sardan évoque les *limites* de cette approche (risque de se laisser enfermer dans les conflits visibles du moment et de passer à côté des conflits masqués, risque d'oublier qu'il existe des mécanismes de négociation et de production de consensus) et rappelle qu'il y a un certain nombre de domaines de la vie sociale qui *ne sont pas conflictuels*.

En précisant que ce qui différencie les conflits d'une société à l'autre ne tient pas à leur nature, mais simplement à une différence de *dosage* entre leurs éléments, il dégage six caractéristiques qui confèrent aux conflits africains actuels leur "**spécificité**".

Les trois premières sont "**structurelles**"; il s'agit de :

- **La déliquescence des États**, qui ne remplissent de ce fait pas leur rôle de régulation, de production de normes et d'arbitrage (les autorités étatiques sont l'objet d'un "soupçon" ; devant le vide d'État, les *projets*, les *Églises* se substituent à lui).
- **Le pluralisme de normes** : qui permet aux protagonistes de recourir à de multiples itinéraires pour obtenir gain de cause : un arbitrage apparemment accepté n'est qu'une trêve qui sera remis en question dès que le contexte permettra de se référer à des normes plus avantageuses. L'écart à la règle devient la normalité.
- **Le déséquilibre des systèmes de production** qui est un facteur majeur de tension sociale. Deux exemples relatifs à l'économie nigérienne (celui de la culture du pois de terre et celui de la culture de l'oignon) montrent que ces déséquilibres peuvent totalement échapper à l'action de la coopération internationale.

Les trois spécificités suivantes sont de nature plus "**culturelle**" (au sens de "comportement partagé") :

- **L'importance des "haines de proximité"** : la famille élargie est le lieu de fortes haines et rivalités (avivées par le système d'accusation en sorcellerie), et le village est autant une sphère de

L'APPROCHE DE LA SOCIÉTÉ PAR LES CONFLITS

(...) les conflits sont un des meilleurs " fils directeurs " qui soient pour " pénétrer " une société, en révéler tant la structure que les normes ou les codes, ou mettre en évidence les stratégies et les logiques des acteurs ou des groupes. Postuler l'existence d'un consensus est une hypothèse de recherche beaucoup moins productive que de postuler l'existence de conflits. Ne serait-ce que parce que l'analyse des conflits permet aussi de mettre en évidence les moyens de prévention ou de résolution des conflits. Il est clair que les consensus, et plus généralement les compromis, tissent tout autant la trame de la quotidienneté sociale que les conflits. Mais, en termes de dispositif de recherche, les conflits sont des indicateurs précieux du fonctionnement d'une société locale, même s'ils ne sont pas les seuls, et l'on aurait d'autant plus tort de se priver d'y recourir en socio-anthropologie du développement qu'ils constituent de surcroît des indicateurs du changement social particulièrement pertinents.

(anthropologie et développement, 1995, chap. 10)

¹² Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local

méfiance et d'hostilité que d'entraide (l'élection des chefs "à vie" institue *de facto* l'opposition "à vie" des familles écartées du trône).

- **La maîtrise du double langage** : capacité à tenir deux registres (au village, il faut sourire quotidiennement à celui qui cherche à me tuer) qui s'est accusée avec la colonisation (parler la langue du colon), le régime du parti unique (parler la langue de bois officielle) et l'Aide (tenir au projet le langage qu'il attend).
- **L'importance des intermédiaires** qui peuvent avoir intérêt à *attiser* le conflit (durcissement des conflits par les devins et les entrepreneurs politiques ethniques), ou à *l'adoucir* artificiellement (intermédiaires d'apaisement/étouffement qui ne soignent pas le conflit mais son expression ; "professionnels" des transactions – matrimoniales, foncières, ventes de bétail – qui savent mentir aux deux parties).

Le soutien de "petits bouts d'État" (comme dans le PASEL), l'aide à la reconversion d'acteurs économiques fragilisés, l'appui à l'unification de petits bouts de normes (codes électoraux) peuvent constituer des contributions pertinentes à la prévention des conflits pour la **coopération au développement**. Cette dernière a par ailleurs intérêt à être lucide par rapport à sa propre responsabilité dans l'alimentation des processus conflictuels : elle doit veiller à ne pas ajouter à la pluralité des normes en apportant de nouvelles normes, savoir que ses interventions créent de nouveaux enjeux, creusent les différences et risquent d'ajouter des conflits aux conflits, savoir gérer (ne pas étouffer ni exacerber) les conflits que, comme toute institution humaine, elle développe en son propre sein.

apport d'Antoine R. SAWADOGO : UNE ANALYSE DE LA DÉSTRUCTURATION DES MÉCANISMES DE RÉGULATION SÉCURITAIRE

Après avoir exercé pendant dix ans de hautes responsabilités dans l'appareil d'État du Burkina Faso, Antoine Raogo SAWADOGO poursuit une réflexion critique sur la "refondation de l'État" dans le cadre du Laboratoire sur la citoyenneté (ACE-RECIT) qu'il vient de créer.

L'INADAPTATION DES NOUVEAUX OUTILS DE SOCIALISATION

L'apparition de nouveaux types de problèmes jusque là inconnus menace le système de sécurisation, provoquant son dysfonctionnement. Le système d'éducation dite formelle introduisant de nouvelles charges centrées sur les parents biologiques ; la santé du corps et de l'esprit, devenue une affaire personnelle ; le système judiciaire remettant en cause la cohésion sociale en donnant la possibilité à un individu d'avoir raison sur toute une communauté ou, à une femme de se passer de sa famille ou de son mari ou à un jeune de prétendre enseigner aux plus âgés, les capacités que les nouveaux riches ont à manipuler les décisions et les normes sociales, constituent autant de facteurs destructurants des mécanismes de régulation sécuritaire.

Ces nouveaux problèmes se présentent en grand nombre en même temps et ressemblent à une agression massive face à laquelle aucune capacité de réaction n'est opérante.

(Communication écrite d'A. Sawadogo)

Le conflit est un **facteur essentiel d'évolution** des entreprises humaines. Il ouvre des possibilités d'expression, de rééquilibrage et de changement. Encore faut-il que les mécanismes sociaux de traitement et de régulation des conflits soient fonctionnels, ce qui **n'est plus le cas aujourd'hui en Afrique** : l'affaiblissement des règles et normes de la vie communautaire traditionnelle, l'inadaptation des nouveaux outils de socialisation (*voir encadré*), le confinement des populations sur des espaces de vie étriqués (inadaptation des découpages administratifs), le contrôle abusif des mouvements de population, l'échec de l'État-nation participent à une

crise sécuritaire à la faveur de laquelle les pouvoirs parallèles ou occultes des "entrepreneurs de l'insécurité" neutralisent l'autorité de l'État et font prévaloir la loi de la jungle : *les transformations sociales mal maîtrisées produisent une situation d'insécurité à partir de laquelle de nouveaux conflits "non productifs" se développent*

L'aide au développement ne doit pas ignorer sa part de responsabilité dans cette dégradation : elle provoque des transformations sociales, mais la sécurité de ceux qui bénéficient de ses projets se transforme en insécurité pour

EFFETS INDESIRABLES DES MÉCANISMES DE GESTION DES PROJETS

La principale source de l'insécurité au niveau local provient de la perte de légitimité des villageois vis-à-vis de leurs emprises sur leurs propres affaires. Ils s'étaient organisés pour exister durablement sans obligation de rendre compte à des entités qu'ils n'ont pas secrétées et rendues responsables de la gestion de leurs affaires. (...) Le plus souvent l'aide initie et instaure ses propres structures de gestion, ses mécanismes d'exécution, de suivi et d'évaluation juste le temps que durent les programmes. Ces structures et mécanismes deviennent inopérants à la fin des projets ou tout simplement disparaissent au profit d'une tutelle "fantomatique" (État, population) qui ne s'approprie pas réellement des acquis des programmes. Face à un ou des biens en déshérence (*res nullius*) il s'instaure une sorte d'utilisation prédatrice mettant en jeu des intérêts divergents. L'absence de mécanismes de gestion et de régulation adaptés aux nouvelles situations [résultant des interventions] laisse le champ libre à l'éclatement de conflits.

(idem)

les autres et fait naître des convoitises, or elle "choisit son camp" en définissant selon ses critères (de pauvreté, d'inégalité, de risques) ses cibles prioritaires. Elle participe à l'effondrement des mécanismes endogènes de sécurisation en finançant des outils de socialisation exogènes (un certain type d'école, d'État)... *L'imposition de sa façon de voir* risque d'exacerber les conflits.

Il ne s'agit pas, précise A. Sawadogo au cours du débat suscité par son intervention,

d'accuser indûment l'aide : les responsabilités sont partagées et la crise actuelle interpelle particulièrement les élites intellectuelles africaines.

La véritable question qui est posée est celle de la recherche de voies nouvelles. Favoriser à travers le dialogue social la reconstruction d'une conception partagée de **l'intérêt collectif** et du *bien public* (c'est l'enjeu actuel d'une gouvernance locale réellement endogène), chercher ensemble à **réfléchir autrement** (en décloisonnant la recherche et l'action) sur les questions de reconstruction de la société politique et du développement économique constituent des voies indiquées pour permettre une meilleure maîtrise par les acteurs des transformations sociales.

Trois éclairages sur la médiation	Les trois éclairages suivants portent sur le traitement des conflits à travers la médiation. Ils apportent trois angles de vue complémentaires : l'analyse critique d'une pratique, le déroulement d'une démarche, l'explicitation des présupposés méthodologiques et théoriques.
<i>des orientations très ouvertes</i>	Il se n'agissait pas de donner des "recettes", et du fait que les chercheurs-praticiens invités soient de sensibilités différentes les perspectives ouvertes laissent ici une grande latitude pour s'orienter dans la réflexion et la recherche. Néanmoins on peut repérer des convergences, notamment dans l'approche de <i>communication</i> engagée à travers toute médiation sociale en vue de rechercher la construction d'un <i>accord</i> .

apport de Nassirou BAKO ARIFARI : UNE EXPÉRIENCE DE MÉDIATION

Nassirou BAKO ARIFARI, anthropologue béninois membre du LASDEL a choisi de partager ici son expérience de la médiation sociale non pas dans le cadre professionnel de ses recherches ou de mandats qui lui sont confiés, mais d'une intervention volontaire et bénévole dans la communauté dont il est ressortissant.

Le conflit dans sa complexité : Le 3 juin 2002 une confrontation armée entre Dendi et Peul à Karimama (Nord-Bénin) entraînant mort d'hommes marque le point d'acmé d'un processus conflictuel relatif à la délimitation de terrains fonciers riverains du fleuve Niger. Le récit présenté par N. Bako Arifari illustre sa complexité :

- *Genèse lointaine du conflit :* L'abandon progressif des spécialisations professionnelles (les peul s'adonnent à l'agriculture dès 1940, les Dendi à l'élevage avec la culture attelée - années 70), les conséquences de cette dernière et de la sécheresse sur l'occupation de l'espace, l'interdiction (2000) de l'accès des troupeaux au parc W modifient les enjeux des accords fonciers initiaux (1920) et préparent le terrain du futur conflit.
- *multiplicité des formes des conventions et de recours :* négociations coutumières avec matérialisation des droits initiaux par haies, accords fonciers inter-familiaux non formalisés, arbitrages coutumiers, recours judiciaire (années 80), création d'un "comité de délimitation des terroirs foncier" : les formes sont multiples, mais les accords sont fragiles (remise en cause fréquente des témoignages, des arbitrages et des accords)
- *enchâssement des conflits :* au conflit foncier principal se superposent un conflit relatif au marché de bétail ; le meurtre d'un éleveur nigérien de passage au moment du conflit provoque un contentieux entre le Niger et le Bénin. Interférence du conflit avec les compétitions électorales et les querelles de succession...
- *externalisation du conflit et interventions extérieures :* les protagonistes locaux font appel à des notables religieux et à leurs ressortissants qui déplacent le conflit au niveau de la capitale et des services de L'État (intervention partisane de la préfecture et de la sous-préfecture puis de la justice et de la gendarmerie sur injonction du Ministère ; recours à la corruption).

La médiation et ses difficultés : N. Bako Arifari, qui est membre de la communauté dendi et entretient de bons rapports avec la communauté peul, prend l'initiative d'une médiation (voir encadré) à un moment où les rapport entre les deux communautés étaient totalement coupés. Il obtient certains résultats (renouer le dialogue au sommet entre notables dendi et peul, se faire accepter en tant que médiateur par les peul, rétablir le contact entre ces derniers et l'administration locale, obtenir l'accord de principe des communautés pour une nouvelle rencontre de conciliation peul/dendi etc...), mais une série de manœuvres "par le haut" (corruption, intervention de hauts fonctionnaires, appel au chef de l'Etat..) vient compromettre ce patient travail. L'anthropologue-médiateur se voit alors lui-même obligé d'intervenir au niveau national (auprès du Président de la Cour Suprême)

L'anthropologue commente **les conditions et la portée de cette médiation** : la complexité tient ici à ce que les

LA DEMARCHE DE MEDIATION SUIVIE

1. rassembler d'abord les informations nécessaires à la compréhension du conflit en écoutant toutes les parties impliquées ou leurs représentants et des témoins relativement neutres pour connaître leurs arguments, leurs logiques, leurs dispositions d'esprit par rapport à une solution éventuelle et leurs conditions pour renouer le dialogue.
2. Identifier les "nœuds de médiation" (*cad les éléments déterminants dont le déblocage a des effets d'entraînement sur d'autres déblocages*) possibles à partir des informations obtenues
3. Renouer le dialogue sur la base des nœuds de médiation et développer un argumentaire conséquent pour emporter l'adhésion des parties au conflit.
4. Négocier les termes d'un consensus en partant des arguments des différentes parties
5. Imaginer des scénarios/hypothèses de résolution du conflit
6. Définir des démarches appropriées pour chaque hypothèse de règlement et les acteurs à impliquer en fonction des étapes nécessaires.

(communication écrite)

protagonistes ont une grande méfiance les uns par rapport aux autres, qu'il y a une agrégation de conflits et que certains acteurs usent des conflits comme ressources pour conquérir d'autres enjeux (électoraux notamment).

L'intervenant note que dans certaines circonstances la médiation a besoin pour réussir d'un soutien de l'administration mais aussi de la menace d'entrée dans un règlement judiciaire pour faire pression sur certains protagonistes qui refusent le compromis. Il se demande enfin s'il lui était réellement possible d'être médiateur dans ce cas et dans quelle mesure, quand il a compris le système de corruption sous-jacent dans ce conflit et l'a dénoncé, il n'est pas lui-même sorti de sa position de médiateur pour s'engager comme "acteur".

apport de Günther BÄCHLER : UNE DÉMARCHÉ ET DES OUTILS DE MÉDIATION

Günther BÄCHLER est chercheur (il a notamment conduit des études sur les conflits en Afrique de l'Est) et praticien de la médiation. Il est actuellement en charge de la section "prévention et résolution des conflits" (COPRET) à la DDC.

Après avoir défini la **médiation au sens large** ("*l'ensemble des interventions et activités pour promouvoir la communication – sans violence – entre différents acteurs*", mais aussi "*l'ensemble des institutions intermédiaires pour la gestion des conflits violents et non violents*"), Günther Bächler montre, en s'appuyant sur des exemples

empruntés aux récits des BUCOs, la **complexité** des jeux à prendre en compte pour gérer un conflit du fait de la diversification des systèmes de gestion socio-politique, de la multiplicité des niveaux de médiation et de la variabilité des rapports entre pouvoirs traditionnels et modernes (une double pyramide à trois niveaux est présentée pour illustrer les interactions entre *acteurs de niveaux supérieurs*, *acteurs intermédiaires* et *acteurs locaux* dans la communauté nationale et internationale).

Il décrit ensuite un **processus de médiation** (entendu au "sens strict") en 5 phases (*voir encadré ci-contre*) prenant en compte cet ensemble institutionnel hétérogène et le fait que le contexte continue d'être en transformation. À partir de cette description sont mis en évidence :

- l'importance du profil du **médiateur** (une personne approchée par une ou plusieurs parties au conflit, avocat de la paix et de certaines valeurs, respectée, impartiale – mais pas nécessairement neutre). Ce rôle est souvent difficile à jouer pour une personne étrangère à la culture de la société concernée par le conflit (ne pas imposer de médiateur externe ; appliquer le principe de **subsidiarité** et utiliser les ressources des médiateurs locaux s'ils ont les capacités).

LES CINQ PHASES D'UN PROCESSUS DE MEDIATION DE CONFLIT

Phase 1 : la pré-médiation (préparation)

Le médiateur, tout en analysant le contexte, les enjeux, les liens entre les acteurs, *crée des relations* avec tous les acteurs parties au conflit (sans exclusive), et cherche à gagner leur *confiance* (attitude ouverte, écoute attentive, respect des acteurs, confidentialité). La participation des acteurs doit nécessairement être *volontaire*. Des rencontres sont organisées pour définir les *règles* (première recherche "d'accords"), clarifier le *rôle* du médiateur (préciser son *mandat*) et introduire au processus.

Phase 2 : premiers exposés des faits (introduction) :

Une communication s'établit entre chaque partie et le médiateur pour *clarifier ce qui s'est passé* (recueil de récits précisant les événements, clarification des prises de positions). Le médiateur écoute, questionne, fait reprendre, fait préciser, résume. Il utilise des moyens de communication appropriés (visualisation) pour se concentrer sur les données, les faits.

Phase 3 : intensification (présentation)

Dans cette phase on élabore sur les causes, les perceptions, les émotions. Les parties sont invitées à exprimer leurs *accusations*, à se clarifier, à chercher ce qui se cache "derrière les choses". C'est simplement à la fin de cette phase d'expression que *l'échange direct entre les parties* est organisé.

Phase 4 : progression vers les solutions (exploration)

De façon créative, on dégage des *alternatives et des options*, on fait s'exprimer des *visions*, on *gère les problèmes* en cherchant à *minimiser les différends*. Au terme de cette phase, on dresse une *liste des options* sans porter sur elles d'appréciations.

Phase 5 : l'accord (option)

On *priorise les options*, on formule les *points communs* qui permettent de faire un choix et de préciser et *formaliser l'accord*. Une *cérémonie de clôture* peut le solenniser. Commence alors la *mise en œuvre* de l'accord.

- l'utilité de certains **outils** : l'arbre à conflits (qui hiérarchise les causes et les effets et permet de mettre en évidence les *facteurs structurels* et les *facteurs déclenchants*), ou la carte des conflits (qui permet de schématiser le conflit en visualisant les relations de pouvoir entre les acteurs) sont présentés.
- le **focus** que met le médiateur tout au long du processus sur la *relation*, le *processus* et le *problème*
- quelques **questions théoriques** posées par la médiation (faut-il parler de "conflit" ou de "système de conflits" ? peut-on réduire la *complexité* ? Que faire quand la *relation de pouvoir* entre les acteurs est asymétrique ? peut-on faire une médiation avec des *criminels* ? quel *recours* (juridique) quand la médiation ne réussit pas ?

Une application au **cadrage stratégique du PASEL** (Niger) mettant en évidence les *facteurs structurels* et les *facteurs déclenchants* des conflits entre agriculteurs et éleveurs et le *rôle joué par la DDC* conclut l'apport.

apport d'Elisabeth VOLCKRICK : DES ÉLÉMENTS DE PRISE DE RECUL THÉORIQUE

Elisabeth VOLCKRICK est chercheuse et enseignante à l'Université de Louvain-la-neuve ; elle s'est spécialisée dans l'approche pragmatique des conflits et une pratique de la médiation basée sur leur traitement procédural.

Conflit et coordination sociale : La conflit n'est pas seulement un "affrontement, un heurt intentionnel entre personnes ou groupes", mais tient au fait que les protagonistes ont en commun une situation sociale et ont une divergence relative à son avenir. Tout conflit dit ainsi quelque chose sur le "lien social", sur les accords et désaccords des acteurs relatifs à leur vivre ensemble et renvoie à ce qui leur permet de "tenir ensemble" (se mettre ensemble, décider ensemble, se mettre d'accord), c'est à dire à leur mode de "coordination sociale"

Logiques plurielles et médiations :

La pluralité de logiques des acteurs – bien mise en évidence dans les récits de conflits travaillés au cours du séminaire – s'exprime à travers la façon dont chaque protagoniste se justifie et juge l'autre. Chacun a sa conception du juste et de la justice et peut se référer à des valeurs différentes, à des règles et des systèmes de normes distincts. L'objet de la médiation est de favoriser la construction d'un accord en tenant compte de cette pluralité de logique.

Construction "substantielle" de l'accord : dans cette première démarche la situation qui est l'objet de la discorde est analysée à travers les faits, le contenu (la "substance"). Il est postulé qu'il y a une "bonne solution",

connue des experts, et le but de la

médiation est de permettre aux parties d'accéder à une situation jugée meilleure et définie par une règle commune posée *a priori*. La négociation portera sur des *objets physiques* (matériels ou matérialisables qui relèvent de l'échange marchand). Le médiateur cherche à réduire les divergences en ramenant les parties vers *un seul univers de sens*, implicitement indiqué au départ par la définition du but de la médiation. On peut observer que cette première conception est la plus spontanée (les analyses des conflits sont le plus souvent "substantielles"), et la plus répandue.

Construction "procédurale" de l'accord : l'approche "pragmatique" du conflit et de la médiation que développent E. Volckrick et ses collègues insiste beaucoup plus sur les *manières d'agir en situation* des protagonistes que sur les contenus de l'action. On ne préjuge pas de valeurs qui seraient communes (en dehors de celles de la délibération). Les interactions importent plus que les faits. Dans la médiation il n'y a pas de règle commune posée *a priori* impliquant qu'on lise la situation à travers elle, car justement la *négociation porte sur les règles et les principes* (qui relèvent de l'échange social).

Le *médiateur* n'est pas un expert du contenu, mais un facilitateur procédural. Il propose un **dispositif de délibération** qui favorise la *co-construction en situation d'un "sens commun", de normes partagées, et de contrôle entre pairs*. Ce montage hybride ("*bricolage*") compose avec les différentes logiques en présence (éviter la fermeture de la délibération sur un seul univers de sens) et il est revisitable selon l'évolution de la situation. Le travail du médiateur consiste à aider les protagonistes à dédogmatiser leurs positions ; il *écoute*, non seulement pour comprendre mais pour favoriser la problématisation et introduire de la *réflexivité* (comment "faire ensemble" dans un jeu de positions plurielles où chacun peut avoir raison ?). Lentement, par *compromis*, il aide à reconstruire des positions communes et à aboutir à des *consensus par recoupement* (accompagnement du "possible" : sur quoi pouvons-nous nous mettre d'accord pendant un temps donné ?). Dans cette démarche pragmatique, *c'est la procédure qui fait la médiation plus que le médiateur* (importance du dispositif). Chaque médiation est conduite de façon particulière : les procédures et le dispositif ne sont pas standardisés, mais "inventés" en situation.

COORDINATION SOCIALE ET MEDIATION

Toute coordination sociale implique trois éléments :

- **Une production de savoir social** pour qualifier collectivement la situation vécue. Dans le différend, plusieurs *savoirs* (par exemple sur le "juste"), plus ou moins dogmatisés se confrontent. *Le processus de médiation cherche à favoriser une déconstruction des dogmatisations des acteurs et une reconstruction négociée d'une situation nouvelle.*
- **Une ou des normes** pour coordonner les comportements. Dans le schéma classique, la conception (par le législateur) et l'application (par le juge ou le fonctionnaire) de la norme sont séparées, mais dans les sociétés complexes ce schéma est insuffisant car la norme doit pouvoir être révisée en cours d'exécution. *Les procédures de médiation permettent de construire la norme en cours de processus et avec les acteurs ("norme en action", ou "norme négociée")*
- **Un dispositif de contrôle** pour vérifier la conformité de l'action aux normes. Quand les mécanismes verticaux de contrôle hiérarchique perdent de leur efficacité, *la médiation peut se présenter comme un dispositif de contrôle par les pairs (régulation autonome) "à l'ombre du Bien public".*

(d'après :E.V. : "la médiation, une manière d'être moderne ?", 2001)

différentes façons "d'aborder son rapport au conflit"	La synthèse du jeudi 26 juin invitait à chercher " <i>comment aborder son rapport au conflit ?</i> ". Les cinq contributions des personnes-ressources apportent des éclairages par rapport à trois "façons de faire" déjà présentes dans les récits des BUCOs :
Traiter en amont du conflit	<ul style="list-style-type: none"> • agir sur les facteurs structurels : Les interventions de Jean-Pierre Olivier de Sardan et d'Antoine Sawadogo montrent pourquoi les conflits dégènèrent si facilement aujourd'hui en Afrique de l'Ouest. Dans un contexte où les déséquilibres des systèmes de production et de l'économie (ainsi que la pauvreté) s'accroissent et où l'autorité de l'État, de la Loi et de la Justice sont impuissantes à garantir l'ordre et les équilibres sociaux, les valeurs <i>d'intérêt collectif</i> et de <i>bien public</i> s'effondrent et l'insécurité, entretenue par les "entrepreneurs d'insécurité" (<i>Sawadogo</i>) ou des "attiseurs de conflits" (<i>de Sardan</i>), se généralise. Toute action de coopération qui contribue à sécuriser le foncier, la production (<i>voir récit du Tchad</i>) la conduite des activités (<i>activité de l'éleveur et de l'agriculteur dans les récits du Niger et du Mali</i>), ou plus globalement les institutions et rapports sociaux participe de façon pertinente à la <i>prévention des conflits</i>
Les recours locaux	<ul style="list-style-type: none"> • s'appuyer sur les ressources locales en matière de gestion des conflits, les appuyer : Günther Bächler pose le principe de subsidiarité comme une des bases de l'entrée en médiation lorsque le conflit surgit en rappelant la difficulté pour un étranger à entrer dans un monde culturel qui n'est pas le sien. Les récits du Tchad, du Bénin, du Mali et du Burkina font état de l'existence de "<i>recours locaux</i>" – traditionnels ou modernes – et décrivent parfois leur fonctionnement. Le dispositif de prévention des conflits du PASEL au Niger s'appuie sur ces instances locales de gestion des conflits. Jean-Pierre Olivier de Sardan met cependant en évidence les mécanismes qui peuvent fragiliser la fonctionnalité de ces recours locaux (haines de proximité, manipulation de la pluralité de normes, rôle perturbateur des intermédiaires).
La médiation comme mode de gestion et de prévention du conflit	<ul style="list-style-type: none"> • entrer en médiation pour aborder un conflit constitue le choix décrit dans les récits du Bénin et du Burkina. Günther Bächler fournit ici des éléments très clairs pour baliser une démarche de médiation. Nassirou Bako Arifari, à travers le récit d'un cas de conflits entre éleveurs et agriculteurs qui complète et confirme les traits déjà décrits dans les précédents récits relatifs à ce type de conflit, montre les difficultés concrètes de mise en œuvre de la médiation dans la gestion d'un conflit actif. Elisabeth Volckrick ouvre pour sa part une perspective très intéressante quant à la portée actuelle d'une <i>approche procédurale de la médiation</i> en matière de prévention des conflits. L'espace de délibération créé se présente en effet comme un <i>espace d'apprentissage</i> où s'inventent et s'entraînent des formes souples et inédites ("<i>bricolées</i>") de communication et de création normative qui offrent des alternatives au recours à la violence dans des sociétés où l'autorité, les normes et les procédures conventionnelles sont mises à mal ; ces formes de création normative peuvent s'avérer plus adaptées et durables <u>dans une société en mutation</u> que des réponses rigides.

Les participants s'étaient déjà mis dans l'esprit de cette réflexion sur le conflit avant la rencontre de Bamako en préparant leurs propres récits. Pendant le séminaire ils ont pu confronter leurs perceptions du conflit à travers l'écoute et l'analyse des récits présentés, et enfin ils ont enrichi leurs approches à la lumière des débats et des apports externes.

Dans la dernière partie des travaux on les a invités à exploiter cette matière en revenant sur leurs propres pratiques afin de proposer des **orientations pour se positionner en tant qu'agence de coopération** par rapport à des situations conflictuelles

3. retour sur les pratiques de coopération

TCHAD : cinq "postulats"	Au TCHAD, pays où l'on a l'expérience de longs épisodes de conflits armés, l'équipe a dégagé cinq lignes de conduites :
<i>agir en amont</i>	<ul style="list-style-type: none"> • se concentrer sur les causes structurelles et la prévention des conflits : c'est l'orientation principale de la stratégie au Tchad qui choisit des <i>entrées</i> dans des domaines (les systèmes de production, l'éducation) où les positions doivent bouger pour diminuer les risques d'exacerbation des conflits, et cherche à agir sur les <i>conditions cadres</i> (par exemple : favoriser une approche de l'élaboration du code pastoral qui ne provoque pas le rejet d'une des parties concernées)
<i>s'appuyer sur les ressources endogènes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ni engagement pro-actif, ni évitement quand on est dans un conflit ouvert : la DDC ne doit pas intervenir comme médiateur tant qu'elle n'est pas sollicitée, ni entrer en matière sur des conflits qui peuvent mettre en cause sa capacité d'agir sur le long terme. Cependant quand on est pris dans le conflit, on ne l'évite pas (<i>working in conflict</i>) mais on cherche à exploiter le potentiel de transformation que porte le conflit (conflit comme "moteur") en essayant de mettre ensemble les protagonistes pour dialoguer, sachant que les <i>mécanismes endogènes d'apaisement</i> restent dans l'ensemble fonctionnels (mêmes repères, mêmes valeurs partagées par les différentes communautés) et que la réconciliation peut être durable (mais ne sera pas définitive tant que les sources du conflit persistent). • s'appuyer sur des intermédiaires, en étant très exigeant sur leur profil (des médiateurs acceptés, ayant une éthique de la conciliation, ayant une très bonne connaissance du milieu mais également ouverts à l'extérieur et aux innovations) ; le BUCO peut leur apporter un appui (conseil, coaching...) • développer une capacité à repérer les acteurs, les faire dialoguer ; faciliter les concertations
<i>Bâtir sur des convergences</i>	<ul style="list-style-type: none"> • recherche de compatibilité au niveau des valeurs : "compatibilité" ne veut pas dire "identité". Il faut engager un travail de communication et de <i>dialogue</i> permettant d'explicitier les valeurs respectives afin de chercher des rapprochements¹³. On essaie de bâtir sur des convergences.

NIGER : une analyse des positions selon les cas de figure de conflits	L'équipe NIGER est partie d'une analyse empirique de la <i>position du BUCO</i> dans les différentes situations conflictuelles qui se présentent concrètement à lui pour déterminer en fonction de chaque cas de figure la ligne de conduite à tenir. Cinq cas de figures sont dégagés :
1) <i>le BUCO est déjà actif comme intermédiaire dans le conflit</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas du PASEL présenté en début du séminaire, la DDC s'est déjà engagée dans un programme dont les actions ont un impact sur l'atténuation des conflits. Il s'agit ici de capitaliser l'expérience afin de développer des instruments de prévention.
2) <i>le BUCO est sollicité pour intervenir par rapport à une situation conflictuelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Il arrive qu'un conflit extérieur "vienne vers le BUCO" (par exemple à l'approche des prochaines élections communales, la société civile nigérienne invite la DDC à se positionner par rapport aux risques d'instrumentalisation de la commission électorale). Il faut alors estimer les risques et éviter de devenir acteur dans le conflit. Ce cas de figure risque d'être de plus en plus fréquent

¹³ l'équipe a proposé de créer un "logo multiculturel" de la DDC

	(code pastoral, rébellion dans l'Aïr, répercussions de la crise ivoirienne...), et un <i>appui de la section ou de la division</i> peut s'avérer ici très opportun. Quand le risque de conflit apparaît dans les zones d'intervention de la DDC (ex. : délimitation des villages dans le cadre de la communalisation), le BUCO peut éventuellement afficher la possibilité d' appuyer un médiateur
3) <i>l'action de la coopération est génératrice de conflits</i>	<ul style="list-style-type: none"> quand les tensions sont (ou risquent d'être) induites par les interventions de la coopération suisse (ex. : conflits autour des puits dans le Programme de Développement Local), il faut mettre en place un monitoring prenant en compte le risque de conflit créé, sans craindre au départ d'afficher les valeurs de la DDC.
4) <i>le BUCO est pris dans un conflit qui le concerne</i>	<ul style="list-style-type: none"> Il faut gérer au quotidien les conflits avec un partenaire contractuel "professionnel" (ONG mandataire, consultant, entreprise) dans l'exécution d'une prestation ou d'un programme
5) <i>conflits internes à la DDC</i>	<ul style="list-style-type: none"> il faut donner un espace pour permettre de faire surgir les conflits latents internes au BUCO ou entre le BUCO et la Centrale; utiliser notamment les temps de programmation annuelle.

MALI : se positionner comme facilitateur	Le BUCO du MALI se propose de travailler <i>en amont de la médiation</i> pour soutenir des démarches de construction procédurale permettant aux acteurs exposés à des conflits de donner du sens à leur action collective et de trouver des solutions à leurs problèmes.
<i>La prévention des conflits comme dimension transversale</i>	Il va introduire la prévention des conflits comme dimension transversale sur les trois axes de son PPP (gouvernance, dynamisation de l'économie locale, appui au développement social), et préparer en conséquence son prochain PPP
<i>Quatre portes d'entrée</i>	Les entrées qui seront exploitées seront notamment : <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des conflits à l'intérieur du BUCO : "occasion de développer notre propre " <i>culture du conflit</i> " et de respecter nos valeurs" • Une meilleure compréhension du contexte : focalisée notamment sur l'analyse de l'évolution des <i>rapports hommes/femmes</i> et sur le <i>foncier</i> • La dimension régionale : avec la question des conflits transfrontaliers • La socialisation des savoirs sur le conflit : capitalisation des acquis sur les savoirs-faire existants en matière de règlement de conflits (exploitation des travaux de l'observatoire sur le foncier), travail souhaité sur la socialisation des savoirs sur les conflits au sein de la section.

BÉNIN : six lignes d'action	L'équipe BÉNINOISE a "revisitée" en fin de séminaire le récit du conflit de Kpakpa et en a dégagé de nouveaux enseignements ¹⁴ . Elle retient particulièrement des travaux de ce séminaire l'intérêt de la <i>médiation sociale</i> , notion plus large que la simple médiation des conflits et qui l'inclut, et dégage six lignes de conduite :
<i>Prévention des conflits dans le</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits qui

¹⁴ Elle a notamment procédé à une analyse critique de la **convention écrite** matérialisant l'accord à l'issue de la médiation entreprise à Kpakpa en constatant que les éléments du compromis ne figuraient pas sur cette convention. Cet instrument a essentiellement présenté l'intérêt de mettre ensemble les protagonistes. Par contre il n'a pas eu d'utilité directe dans la résolution du conflit, notamment du fait que l'on n'ait pas clairement désigné l'institution garante du compromis (depuis lors, le programme a pris fin, et le responsable de la zone sanitaire a changé). En conclusion, l'équipe préconise de poursuivre la réflexion sur les **mécanismes de pérennisation d'un compromis négocié**.

PPP	<p>interviennent dans le processus de mise en œuvre des programmes sans en faire un axe spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire participer les agents de terrain dans les analyses préalables avant de passer à l'opérationnel (favoriser par là leur légitimité, développer leur capacité d'innovation et de créativité, faciliter l'ajustement des objectifs d'intervention) • Sensibiliser les facilitateurs/trices à observer les situations potentiellement conflictuelles ; <i>suivi</i> par ces facilitateurs/trices des situations
Médiation dans les conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le principe de subsidiarité • Identifier les mécanismes internes de gestion des conflits ; renforcer les instances locales de gestion des conflits • Former à la médiation les acteurs locaux (élus...) et les facilitateurs et facilitatrices des programmes.

BURKINA FASO : mettre les conflits en perspectives avec des réalisations durables	<p>L'équipe du BURKINA a également retravaillé de façon approfondie en fin de séminaire sur le récit du conflit de Ouahigouya (<i>voir encadré ci-dessous</i>). En conclusion, cinq lignes de conduite sont préconisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les pouvoirs locaux et se donner les moyens de suivre les mutations • Ouvrir des espaces d'expression plurielle • Savoir aborder les conflits, ne pas les éviter • Soutenir les actions de facilitation/médiation sociale • S'accorder sur des réalisation durables en prenant en compte les valeurs respectives
--	--

<p align="center">LE TRAVAIL DE PRISE DE RECUL FAVORISE PAR LE SEMINAIRE : LA RELECTURE DU CAS DU MARCHÉ DE OUAHIGOUYA (travaux de groupe du jeudi 26 juin : "retour sur les récits" – atelier Burkina)</p>	
<p><i>Le cas du marché de Ouahigouya illustre bien l'intérêt de l'approfondissement dans la durée de la réflexion de la section Afrique de l'Ouest sur le sens de ce qu'elle fait sur le terrain : cette action – à la fois novatrice et problématique – a en effet été "revisitée" collectivement à trois reprises depuis 2001 ; chaque prise de recul a permis "d'apprendre de l'expérience" quelque chose de nouveau :</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'analyse, sous l'angle de la conduite du partenariat, du cas du marché faite en 2001 au séminaire de Cotonou avait éclairé la dimension conflictuelle de ce partenariat et a contribué à orienter l'action de médiation commanditée par le BUCO</i> • <i>La présentation et la discussion en plénière du récit de l'évolution du conflit au début du séminaire de Bamako a permis d'enrichir l'analyse du conflit (lecture socio-politique, lecture socio-économique)</i> • <i>En fin de séminaire, l'équipe du Burkina a procédé à la lumière des différents apports du séminaire à une nouvelle lecture de la situation du marché et de l'intervention de la coopération suisse en procédant de la façon suivante :</i> 	
<p>1. Analyse critique du récit du conflit : Le retour sur le cas permet de mettre en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>D'autres "cadres" possibles du conflit</i> : Il y a en fait encheînement de plusieurs conflits. D'importantes mutations institutionnelles (la décentralisation) ont été sous-estimées ; malgré le discours tenu ("<i>c'est un programme de l'État</i>"), l'État a été mis "hors jeu" dans ce programme et ce conflit. - <i>la possibilité de faire une analyse plus fouillée des acteurs</i> : derrière ceux que l'on considérait comme les acteurs principaux (les commerçants, l'EPCD), d'autres acteurs essentiels agissent en arrière-plan (les partis politiques, le BUCO) ; des rôles réels se profilent derrière les rôles formellement affichés. - <i>Certaines hypothèses et positions de la coopération suisse n'ont pas été critiquées</i> : Dans ce programme, il y a eu ajout unilatéral et non négocié d'objectifs (par ex. : choix de construire le marché en matériaux locaux, volonté de développer les capacités d'entrepreneurs locaux ; 10 ans après, on constate qu'il n'y a pas eu appropriation technique de l'ouvrage). Il y a eu contradiction entre les <i>valeurs affichées</i> (empowerment, maîtrise d'ouvrage locale...) et la <i>conduite pratique</i> de l'action de coopération (implication directe du BUCO dans la gestion de détail du marché) : il y a eu en fait <i>cumul des rôles</i> (financement, orientation stratégique, action opérationnelle directe) de la part du BUCO. <p>2. Analyse du rôle du BUCO dans le processus de médiation : Ici le BUCO a été amené à se concentrer sur la référence aux principes et aux normes ("les</p>	

hypothèses du programme", les modes de calculs de la rentabilité de l'équipement, les termes des accords écrits). En se clarifiant par rapport à son statut de bailleur, il a forcé chacun des acteurs à se retrouver dans son statut réel et à entrer dans une négociation plus claire.

3. Repérage de ce qui a manqué dans l'accompagnement de ce processus

"Et pourtant, on savait tout cela !" : les études préalables sur les pouvoirs locaux conduites en 1991/1992 avaient décrit les différentes positions des acteurs et les clivages politiques, mais "on n'a pas su les exploiter". Un suivi de l'évolution des enjeux et des jeux de pouvoir et d'intérêt, un repérage de l'évolution des perceptions et des positions (en établissant une "carte des enjeux et des intérêts des acteurs"), l'identification des "adoucisseurs" et des "attiseurs" auraient permis d'avoir une meilleure prise sur les processus.

4. Réflexion sur le sens d'une "médiation sociale"

L'enjeu d'une médiation sociale est défini comme "la socialisation des processus de décision et de contrôle rendant possible les transformations sociales ; ces processus passent par la construction d'accords sur des réalisations aux perspectives durables". Assumer une "approche multi-acteurs" suppose une **expression des valeurs respectives** (lecture des points communs) et des **points de divergence** entre acteurs locaux et avec le partenaire ; ceci nécessite un **travail de facilitation** permettant de clarifier les représentations du jeu des acteurs, d'investir dans la dynamique sociale, et créant des espaces communs de construction sociale.

5. Débat sur les valeurs et sur les lignes de conduite à tenir

Le groupe Burkina attire l'attention sur la nécessité de ne **pas chercher à uniformiser les valeurs** mais plutôt de rechercher des **points communs d'intérêt** dans des réalisations de longue portée (durables). En conclusion, cinq lignes de conduite sont préconisées (savoir aborder les conflits, ne pas les éviter ; ouvrir des espaces d'expression plurielle ; soutenir les actions de facilitation/médiation sociale ; s'accorder sur des réalisations durables en prenant en compte les valeurs respectives ; analyser les pouvoirs locaux et se donner les moyens de suivre les mutations)

Ces lignes de conduite opérationnelles dégagées par chaque BUCO ne sont pas divergentes, mais ont des tonalités différentes qui s'expliquent en partie par la spécificité des **contextes** de chaque pays, et reflètent par ailleurs la façon dont le **travail de recul** favorisé par le séminaire a inspiré chaque équipe en fonction de sa sensibilité propre.

À partir de leurs convergences et des orientations de la stratégie de la section, **14 orientations communes** seront proposées, discutées, amendées et adoptées en fin de séminaire..

4. Les aboutissements de ce travail sur les conflits :

Retour sur les objectifs	Un tour de table final a permis une évaluation "à chaud" de ce travail sur les conflits. Deux impressions dominent : celle d'une grande richesse , parfois même d'une trop grande richesse (" <i>trop de contenu, pas assez de temps pour approfondir</i> " ; " <i>laborieux – surtout au début – mais fructueux</i> "), et celle de l' intérêt des échanges favorisés par la comparaison des situations, la confrontation des sensibilités (" <i>chaque BUCO a pu entrer dans les préoccupations des autres BUCOs</i> ") et le croisement avec la recherche (" <i>confirmation de l'ouverture de la coopération suisse aux innovations apportées par la recherche</i> "), qui pose cependant également difficulté (" <i>comment mieux intégrer les résultats de la recherche dans l'action ?</i> ")
Par rapport à l'enrichissement de l'approche du contenu des conflits	C'est par rapport au premier groupe d'objectifs que les résultats du séminaire sont jugés les plus probants du fait que l'on soit parti de récits qui, bien que " <i>trop orientés vers le niveau méso</i> ", ont permis une " <i>bonne identification des conflits</i> " et un " <i>repérage intéressant des différents modes de facilitation et médiation</i> "
Par rapport à la prise de recul et à la réflexivité	Les prises de consciences (<i>de la complexité des situations, de la pluralité des logiques, du lien entre conflit et développement...</i>) ou les découvertes (" <i>de nouveaux éclairages, comme la construction procédurale</i> ") se sont surtout faites au niveau individuel ou des équipes mais n'ont pas été assez " socialisées " au niveau de la section (" <i>chaque BUCO est reparti avec ses constructions</i> ")
Par rapport à la clarification des orientations opérationnelles	Par contre, même si pour certains elles paraissent encore " <i>trop générales</i> ", les 14 lignes de conduite en matière de prévention/gestion des conflits dégagées pour la section en fin de

	séminaire (et présentées à la fin de ce document – chapitre 10) ont été appréciées par la majorité des participants : "il était nécessaire de déboucher sur des lignes d'action commune"; "elles clarifient la position de la section"; "nos positions seront plus faciles à prendre"; "nous sommes mieux outillés"; "ces lignes donnent des éléments pour construire autrement ".
--	---

Partie 2 – repères : six questions pour mieux comprendre les enjeux sociaux du conflit et "**construire autrement**"

Ces six questions-clé ont été posées dès la première journée du séminaire de Bamako. On propose ici des pistes de réponses qui s'appuient sur les travaux du séminaire et sur certains documents mis à la disposition des participants.

5. Qu'est-ce que fonde "l'accord" ? sur quoi se fonde-t-il ?

"se lier ensemble" : le lien social	<p>Rappelons que le point de départ de ce travail sur les conflits est une réflexion sur le partenariat et la <i>coopération sociale</i> (voir encadré).</p> <p>La question qui est au cœur de l'action de coopération est celle de savoir comment elle peut contribuer à favoriser une <i>vie meilleure</i> et un meilleur <i>vivre ensemble</i> pour les acteurs de la société en développement. Le projet de "<i>développement</i>" est un projet de société, et une des premières questions posées à Bamako était celle de savoir ce qui permet aux membres d'une société de "tenir ensemble" à travers leurs différences de logiques et leurs divergences d'intérêts.</p>	<p style="text-align: center;">"MISE EN LIEN" AVEC LE SEMINAIRE SUR LE PARTENARIAT</p> <p>Le DOS de la section A.O. met un accent fort sur la compréhension des dynamiques et initiatives locales, sur un appui centré sur les acteurs Ouest-africains, compte tenu de leur analyse des enjeux cruciaux. Ces acteurs sont à prendre dans le réseau de leurs interactions.</p> <p>Le "pari" de toute action de coopération est que le processus relationnel engagé par l'action de coopération (<i>partenariat vertical</i>) s'améliore et favorise le renforcement dans la société de la capacité à gérer collectivement les actions (<i>partenariat horizontal</i>). La construction d'un ordre local est l'un des enjeux clés de la <i>coopération sociale</i>, et les capacités de gestion locale de l'action collective sont déterminantes pour un développement durable.</p> <p>Les études de cas présentées à Cotonou et les apports des personnes-ressource ont jeté un éclairage plus profond, par rapport au DOS, sur les "<i>interrelations des acteurs considérés dans leur milieu</i>". Ces relations apparaissent comme conflictuelles et obéissant à des logiques mal connues ou ignorées du partenaire de coopération. Il y a une <i>forte détérioration des relations et des systèmes d'échange sur les scènes locales</i>. L'idée nouvelle de médiation est liée à ces observations. (Mais quelle légitimité aura le médiateur pour ne pas être rejeté ou soupçonné d'ingérence?)</p> <p style="text-align: right;"><i>(introduction par Anne Zwahlen)</i></p>
l'accord fondateur	<p>"Le danger serait de voir des conflits partout" disait un participant au cours du dernier tour de table du séminaire. Effectivement, s'il n'y avait que conflit, il n'y aurait pas société : cette dernière ne "tient" que sur la base de certains accords¹⁵, si fragiles et précaires fussent-ils.</p>	
la coordination sociale	<p>Sur quoi s'accorde-t-on pour vivre en société ? les clarifications apportées par E. Volckrick sur la <i>coordination sociale</i> permettent de le préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'accorder sur le sens¹⁶ : ce sens est produit à travers la <i>parole</i> 	

¹⁵ Le premier sens du verbe "accorder" était "*réconcilier, faire la paix*" – ce qui laisserait entendre qu'il faut passer par le conflit pour aboutir à l'accord. Le nom "accord" a dérivé plus tard de ce verbe, d'abord dans le sens de "*pacte*", puis avec celui "*d'harmonie, compatibilité entre les choses*" (A.Rey, *dictionnaire historique*).

	<i>plurielle</i> des uns et des autres qui exprime un "savoir", plus ou moins dogmatisé, et un désir sur la société. Ce " <u>sens commun</u> " qui fonde l'identité d'un groupe est toujours incertain et n'est jamais définitif : une société qui communique mal ou dans laquelle un sens unique est <i>imposé</i> est une société malade.
	<ul style="list-style-type: none"> • S'accorder sur les règles et les normes : La question est ici celle de savoir non seulement quelles sont ces "<u>références communes</u>" (la Loi, la tradition, la convention) qui codifient le "pacte" social, mais comment elles fonctionnent (qui les produit ? qui les valide ? quelle est leur formalisation ? qui les exécute ? comment sont-elles révisées ?). Ces normes et ces règles peuvent en effet être plus ou moins subies (en fonction des rapports de force) ou acceptées (si elles ont été négociées).
	<ul style="list-style-type: none"> • S'accorder sur les systèmes de contrôle et de régulation : La question est ici celle de l'<u>autorité communément reconnue</u> comme garante du fonctionnement de l'accord et de son respect. Dans un contexte où l'exercice de l'autorité verticale (de l'État, des pouvoirs coutumiers, du chef de famille) pose de plus en plus problème, le recours à des modes de régulation latéraux ("<i>horizontalisation du contrôle social</i>"¹⁷) – à l'image de ceux connus dans les dispositifs de la "palabre" africaine – constitue une alternative.
la projection dans la durée	Dans tout accord il y a une perspective temporelle (" <i>cela peut encore durer</i> " ou " <i>cela est fait pour durer</i> ") qui inclut une réflexion implicite des acteurs sur le futur (<i>l'équipe Burkina parle des "fondements de l'accord sur des réalisations durables"</i>).
l'enjeu de la prévention/gestion des conflits	L'enjeu de la prévention/gestion des conflits apparaît ainsi bien être être la construction d'un vivre ensemble "possible" (durable), et autant que possible "paisible" (sécurisé) , sachant que cette construction passe par des désaccords et leur confrontation (le conflit apparaît ici comme une opportunité d' <i>ouverture</i>), mais que la confrontation non régulée peut devenir destructrice (le conflit comme <i>danger</i> quand il dégénère en violence).

6. Qu'est-ce qui construit le "désaccord" (la mésentente, le conflit) ?

L'exemple des conflits fonciers	Plusieurs récits présentés à Bamako (<i>Tchad, Niger, Mali, Bako Arifari.</i>) décrivent des désaccords et des conflits liés à <i>l'utilisation de l'espace</i> .
--	---

¹⁶ " Ce qui tient une société ensemble, c'est le tenir ensemble de son monde de significations. Ce qui permet de penser son eccéité [manifestation de l'identité] comme cette société-ci et pas une autre, c'est la particularité ou la spécificité de son monde de significations en tant qu'institution de ce magma de significations imaginaires sociales, organisé ainsi et non autrement " - CASTORIADIS, cité par J.G. BIDIMA ("*médiation, mutualité et historicité*")

¹⁷ Jean De MUNCK – "*les métamorphoses de l'autorité*", 2002

"MISE EN LIEN" AVEC L'ATELIER SUR LE FONCIER	
du désaccord à la mésentente	<p>Le foncier en Afrique est un domaine où les conflits sont de plus en plus aigus, or l'inadéquation des politiques foncières est une raison de l'échec du développement. Cet atelier organisé en octobre 2002 pour mieux connaître la problématique du foncier¹⁸ concluait notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le foncier est un domaine où il est essentiel de prendre en compte les différentes logiques : La complexité de la question foncière en Afrique s'explique par la coexistence de différentes représentations de l'espace (chez l'agriculteur, chez l'éleveur, chez l'aménageur...). Dans la logique des droits originellement africains c'est l'affectation à des usages qui l'emporte sur la logique propriétaire. Les politiques foncières promues par les bailleurs privilégient la logique exogène de la propriété. Tout en sécurisant quelques acteurs influents, les politiques foncières coloniales et postcoloniales ont désécurisé le plus grand nombre. En outre, l'accès inégal des différents groupes à l'appareil de l'État est déterminant pour l'accumulation foncière et la polarisation du monde rural. • L'issue de la confrontation des processus de décentralisation et de Codes pastoraux au niveau local est très incertaine, conflictuelle : Les politiques de l'élevage au Sahel sont (encore) contre le pastoralisme, or les associations de pasteurs et d'agro-pasteurs sont rares et faibles. En outre, les processus de décentralisation et d'édiction de Code pastoraux ne sont pas nécessairement compatibles au niveau local. <p style="text-align: right;"><i>(d'après la présentation introductive par Giorgio Bianchi)</i></p>
	<p>On trouve ici tous les ingrédients du <i>désaccord</i> et les éléments du processus de dégradation de l'entente et de détérioration du "vivre ensemble" à travers lequel le conflit¹⁹ dégénère en violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une communauté de situation : Pour qu'il y ait désaccord, il faut que les protagonistes aient <i>en commun</i> quelque chose à se disputer : ici c'est l'espace, la terre²⁰.
	<p>Le désaccord va s'inscrire lui aussi dans une <i>temporalité</i> :</p>
<i>facteurs structurels</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>il y a un "avant"</i> : le contexte commun est devenu conflictogène. Les <i>facteurs structurels</i> du conflit (<i>évoqués dans les récits du Tchad, du Mali, du Niger</i> : pression démographique, transformation des systèmes de production, dégradation des ressources, affaiblissement de l'autorité publique...) ont "changé la donne" et rendent les accords antérieurs (par exemple sur la cohabitation entre éleveurs et agriculteurs) inopérants.
<i>Enjeux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>il y a un "après"</i> : la divergence porte implicitement sur le devenir de cette "chose en commun" : l'agriculteur qui cultive sur les espaces pastoraux augmente son emprise foncière pour les futures générations (<i>cas Niger, Mali, Bako A.</i>), l'éleveur redoute que cette obstruction devienne définitive et interdise à l'avenir l'exercice de son activité (<i>cas Tchad, Niger</i>).
<i>contradictions et antagonismes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Une pluralité de logiques et des oppositions d'intérêts : les protagonistes développent chacun un <i>discours de justification</i> qui se réfère à des valeurs différentes (valeurs d'usages liées à la fonctionnalité d'un territoire, valeur marchande d'un patrimoine). Ces discours recouvrent souvent des <i>intérêts contradictoires</i> par rapport auxquels des stratégies vont se déployer en fonction des rapports de force (soutenus par des alliances en <i>arrière-plan</i> : voir <i>récits Tchad et Bako Arifari</i>), mais renvoient également à une

¹⁸ cet atelier portait également sur les interférences des programmes de **décentralisation** avec les questions foncières. Une autre série de conclusions concernait l'occasion qu'offrirait le transfert des compétences foncières aux collectivités locales pour combler le déficit de légitimité dont souffre la décentralisation.

¹⁹ Quand le mot "**conflit**" apparaît (au XII^{ème} siècle) il désigne le combat physique ou la *guerre*, mais aussi le combat intérieur (*moral*). Au XVII^{ème} siècle le terme s'élargit aux antagonismes intellectuels, affectifs, sociaux et est placé sur le terrain du *droit*. Levi-Strauss crée le néologisme "**conflictuel**" en 1958. (A. Rey, *idem*).

²⁰ dans les *récits du Bénin et du Burkina*, c'est la direction des affaires locales

	incapacité de construire une <i>lecture commune</i> de la situation (éleveurs et agriculteurs ne peuvent plus se parler et s'écouter – "s'entendre" – à propos de ce qui les oppose ; il n'y a plus de "sens partagé"). Les antagonismes s'accroissent. <i>L'escalade</i> commence.
<i>pluralité de normes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'accord sur les règles : plusieurs répertoires de normes coexistent (droit coutumier, loi foncière), et aucun ne s'impose : chacun joue avec le registre normatif qui lui convient. La règle devient l'un des objets du désaccord et un élément du conflit.
<i>recours multiples</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La non fonctionnalité des systèmes de régulation : il y a autant d'instances de contrôle et de régulation que de systèmes normatifs, et elles se neutralisent entre elles du fait que les protagonistes puissent les mettre en concurrence ("<i>zapping institutionnel</i>" – de Sardan, Bako Arifari). Non régulé, le conflit devient "improductif" (<i>Sawadogo</i>) ; le blocage peut devenir total.
du différend fécond au conflit destructeur	<p>Le <i>différend</i> manifeste les <i>différences</i> (différence : "<i>porter en sens divers</i>") qui permettent à la société, à travers le dépassement de ses désaccords par la négociation de compromis, de construire un "sens" enrichi par les apports de chacun : c'est de cette façon qu'agriculteurs et éleveurs ouest-africains ont pu pendant des siècles bénéficier de la complémentarité de leurs activités.</p> <p>Mais la société devient "<i>invivable</i>" et se déchire lorsque les possibilités d'échanges sont compromises (rupture de communication) ou lorsque l'échange devenu trop inégal appauvrit la partie faible (domination) et que le sentiment d'<i>injustice</i> s'exacerbe (<i>voir récit Mali</i>). Le passage à l'affrontement violent est alors brutal et imprévisible.</p>

7. Quels sont les modes de traitement du différend et les recours qui permettent de gérer le conflit ?

Les réactions face au différend	Lorsque le conflit est là, c'est qu'il n'a pas été <i>prévenu</i> ou qu'il resurgit parce qu'il a été évité/étouffé et n'a pas été réglé. Il faut donc en faire quelque chose. Les récits présentés à Bamako donnent un aperçu de la large palette de réactions possibles des acteurs. Elle vont de <i>l'attisement</i> qui fait encore monter l'escalade (<i>le chef de canton du récit Niger qui demande "dix têtes de peul"</i>) au <i>règlement judiciaire</i> ou à <i>l'arbitrage</i> (<i>du sultan au Tchad</i>) qui sont censés mettre un terme au conflit en tranchant, en passant par l'intervention des <i>forces armées</i> (<i>Tchad, N.Bénin</i>) ou la <i>trêve</i> (<i>au moment des négociations du projet avec le bailleur de fonds : Burkina, Bénin</i>) qui stoppent provisoirement l'escalade.
<i>Les issues négociées</i>	À côté des recours faisant intervenir la décision de <i>l'autorité</i> (le chef coutumier, le préfet, la Justice) qui se réfère à la norme (loi moderne ou coutume) pour prendre son " <i>arrêt</i> " et dispose de la force pour contraindre à s'y soumettre, toute une série de solutions passent par la recherche d'un compromis à travers la <i>négociation</i> et la <i>conciliation</i> .
<i>L'intervention du tiers</i>	Le règlement amiable par ces voies peut se faire directement entre les parties (<i>premières négociations des loyers du marché de Ouahigouya ; certains règlement des litiges entre agriculteurs et éleveurs au Niger</i>), mais le plus souvent la conciliation fait intervenir un <i>tiers</i> : facilitateur, conciliateur, médiateur . Une relation triangulaire, décrite par G. Bächler, se construit alors entre les parties opposées et ce tiers. Elle cherche à réinstaurer un nouvel <i>accord</i> qui peut se matérialiser par une <i>convention</i> entre les parties (<i>Burkina, Bénin</i>).
Imbrication ou enchaînement des modes de traitement du conflit	Le récit de N. Bako Arifari (<i>conflit foncier au Nord-Bénin</i>) est illustratif de l'aptitude des acteurs à passer d'un recours à l'autre jusqu'à embrouiller le processus de réconciliation et entretenir le conflit. L'analyse du récit du Niger, commentée par G. Bächler, montre quant à elle les divers modes d'action qui interviennent à chaque échelon de l'escalade et de la désescalade du conflit, et comment peut être

	introduit à un moment du processus un dispositif permanent de prévention comprenant des mécanismes de médiation, jusqu'à poser la question de la reformulation de la Loi (nouveau "code <i>pastoral</i> ").
--	---

GERER LES CONFLITS AU SAHEL : UNE RECHERCHE-ACTION ANIMEE PAR ENDA GRAF²¹

Ce programme de recherche-action-formation visait à *développer l'expertise populaire en matière de gestion positive des conflits* en aidant les acteurs des conflits à transformer des situations de tensions en situations d'apprentissage et d'action sur soi, sur les autres, et sur son milieu. 15 thèmes de recherche sont développés à partir d'une analyse collective fouillée de 9 cas de conflits (au Tchad, Sénégal, Burkina et Cameroun) dans lesquels sont directement impliqués les participants. Parmi ces thèmes celui de la **gestion des conflits** est abordé à partir d'hypothèses élaborées en commun. Elles portent notamment sur les *méthodes, pratiques et outils de gestion des conflits* (hypothèse que tout espace social possède ses ressources propres pour gérer ses conflits ; il s'agit de les valoriser et de les enrichir), sur la *prévention des conflits* (hypothèse que certains conflits sont des freins, mais que d'autres sont l'expression d'une évolution et sont nécessaires pour faire avancer les choses. Tous les conflits ne doivent donc pas être "empêchés" : il faut aider certains à émerger), sur l'importance du *relationnel* dans le conflit (aider les acteurs à vivre les conflits), et sur le lien entre niveau *local* et *global* des conflits.

La question de l'ordre social et de l'importance des *rappports de pouvoir* dans des sociétés "excluant" où les écarts se creusent entre riches et pauvres est particulièrement mise en évidence. On propose ici une intéressante distinction entre le **conflit** (qui apparaît là où l'ordre social et les règles en vigueur sont mis en cause) et le **litige** (qui apparaît là où les règles ne sont pas ou sont mal appliquées), et on s'interroge sur le point de savoir si "*en matière de conflit la marque d'un pouvoir n'est pas cette capacité de limiter la discussion des désaccords dans le cadre des lois pré-existantes, c'est à dire d'imposer aux acteurs de définir leur situation dans le cadre d'un litige : est puissant celui qui peut imposer le litige là où le faible voit le conflit*".

N°1 : gérer les conflits au Sahel : 9 recherches-actions se mettent en réseau (Dakar, 1994 ; 80 pages)

N°2 : conflits et dynamiques populaires de changement (N'Djaména, 1995 ; 210 pages)

N°3 : gestion positive des conflits (Thiès, 1997 ; 30 pages)

8. Quelle est la fonctionnalité actuelle des divers modes de traitement du conflit ?

Constats de faiblesse	Force est cependant de constater que ces différents modes de traitement du conflit ont actuellement en Afrique une efficacité réduite. Ceci va sans doute de pair avec le constat de la montée de la violence.
<i>Faiblesse de la Loi, de la Justice et de l'État</i>	La "Loi" moderne, souvent d'inspiration exogène, est formelle et fragile. <i>L'appareil moderne d'État</i> , qui détient la force de contraindre, n'a ni les moyens ni la légitimité suffisante pour imposer son respect (<i>de Sardan</i>) et n'assure pas réellement la sécurité (<i>Sawadogo</i>) : l'État parvient à étouffer les conflits, mais rarement à obtenir une réconciliation réelle (<i>Tchad</i>). Difficile d'accès, dépaysante, lente et souvent corrompue, la <i>Justice</i> moderne ne remplit pas sa fonction et devient "pathogène" (<i>Niger, Bako Arifari</i>).
<i>Recours extra-judiciaires</i>	De façon générale, ce n'est que lorsque les <i>recours pré-judiciaires</i> disponibles (conciliation coutumière, arbitrage administratif) ont échoué que la Justice est saisie. Mais la décision de Justice qui intervient alors ne donne souvent pas satisfaction, et les acteurs ont à nouveau recours à des voies extra-judiciaires pour aboutir à une solution viable ²² , ce qui amenait un participant à dire que " <i>l'on sait mal identifier les vrais générateurs de solutions</i> " (<i>débat du lundi 24</i>).
<i>Affaiblissement des modes de traitement basés sur la Tradition</i>	Dans le monde rural ouest-africain, le recours aux modes traditionnels et informels de traitement des conflits paraît encore être le plus efficace (<i>Tchad</i>). Mais ici les références normatives s'avèrent souvent en décalage avec les évolutions économiques et sociales (<i>cas des accords traditionnels entre éleveurs et agriculteurs au Mali</i>). En outre de nombreux biais affaiblissent ces dispositifs traditionnels d'arbitrage, de conciliation ou de médiation : délégitimation de l'autorité (<i>cas du chef de</i>

²¹ Emmanuel NDIONE, invité comme personne-ressource au séminaire de Bamako devait présenter cette expérience d'ENDA, mais il a été empêché.

²² Observable notamment dans les conflits fonciers où le règlement ultime revient finalement au chef de terre (souvent discrètement sollicité pour "consolider" des titres fonciers modernes)

	<i>canton du Tchad</i>), perversion des mécanismes de réparation (<i>pourcentages perçus sur les indemnisations</i>), manipulation des médiations occultes (<i>Bénin</i>)...
<i>Incertitudes quant aux nouvelles instances médiatrices - la commune</i>	L'apparition avec la <i>décentralisation</i> d'instances intermédiaires de gouvernance locale pourrait ouvrir de nouvelles perspectives (<i>atelier sur le foncier</i>). Mais les toutes jeunes autorités locales n'ont pas fait leurs preuves. Elles paraissent encore mal outillées pour traiter les conflits (<i>récit du Burkina</i>), et l'on peut craindre que dans certains cas elles ne soufflent sur la braise (<i>récits Niger, Bako Arifari</i>).
<i>- la coopération</i>	Devant ce "vide d'État", la <i>coopération au développement</i> peut se trouver aspirée à intervenir dans la gestion ou la prévention des conflits (<i>Bénin, Burkina, Mali, Niger</i>). La fragilité de ses interventions – et parfois leur ambiguïtés lorsqu'elles ne sont pas demandées – tient ici à leur caractère d' <i>extériorité</i> . On peut s'interroger sur la pérennisation en dehors de la présence de l'Aide des <i>conventions</i> conclues (<i>Bénin</i>) ou des <i>dispositifs</i> construits sous ses auspices ²³ .
"condamnés à inventer"	Ces faiblesses et la situation insécurisante qui en résulte obligeront les acteurs à "explorer des voies nouvelles" et à construire des modes de traitement des conflits inventifs. Les sociétés africaines ne sont pas dépourvues d'expérience dans ce domaine (<i>voir encadré ci-après</i>).

²³ cette inquiétude a été exprimée par les opérateurs en développement qui ont mis en place les dispositifs – actuellement fonctionnels – de gestion concertée des ressources locales au Sud-Mali

LA PALABRE : "SE SERVIR DU VRAI POUR ABOUTIR A LA PAIX"

La "palabre agonistique", qui fait suite à un différend, peut se définir comme "**la résolution d'un conflit par le langage**". Elle assure "*une justice qui va au-delà du juridique, de la lettre du Droit*" (Atangana). Son objet n'est pas d'abord de dédommager ou de sanctionner, mais de **renouer la relation** et d'aboutir à la paix. "*L'enjeu n'est pas la justice à appliquer en faveur d'un individu, mais l'harmonie à instaurer au sein de la communauté*" (*idem*). Pour y parvenir, la palabre fait entrer dans un réseau de médiations qui s'emboîtent à l'infini à travers une procédure bien établie : pré-palabres au cours desquelles les personnes lésées expriment leur plainte et avertissent indirectement l'accusé, enquêtes discrètes auprès des deux parties, recherche des preuves (témoignages, serment, ordales, oracles, duels), tenue, en un lieu et à un moment soigneusement choisis, des assises qui sont une occasion pour la violence verbale des parties de s'exprimer publiquement, longue délibération, prononcé de la sentence, réconciliation, et enfin suivi des sentences pour s'assurer que la paix est effectivement rétablie.

La dynamique de la palabre passe par un temps d'exacerbation du **dissensus** (attisé par des tiers perturbateurs) qui crée la distance et permet à la société de trouver un "ailleurs", avant de rechercher le **consensus**. Dans ce "jeu" – au double sens de "game" (observance de règles) et de "play" (ruse avec les règles) – fortement théâtralisé, les rôles, la distribution de la parole et les "manières de dire" sont fortement codifiés. À certains moments du processus l'insulte, le mépris, le blâme, la dérision sont de mise, mais dès la sentence, les paroles seront choisies de manière à ne pas blesser la partie perdante. L'accusé n'est jamais laissé seul : les membres de sa famille l'entourent et peuvent répondre à sa place.

Le "vrai" est parfois sacrifié à la paix et l'on peut masquer certaines vérités pour préserver l'harmonie sociale. Ce même motif peut conduire en cours de palabre à mettre en cause les juges ou à modifier les règles.

"Entretien" au double sens de "*causerie*" et de "*ce qui fait tenir ensemble*", la palabre apporte au litige une solution qui n'est pas extérieure aux litigeants et qui cherche à *préserver le rapport que les parties pourront avoir ultérieurement*. Aussi après la sentence et avant l'indemnisation la palabre exige souvent des parties un *serment* de paix, et toujours le **pardon** qui est alors demandé non seulement par la partie perdante à la partie gagnante, mais également par cette dernière à la communauté (bien que reconnue innocente, elle a troublé l'ordre social), et par les conciliateurs à la partie perdante. Il est fréquent que le gagnant "relève" symboliquement le perdant : le pardon ne sert pas à abaisser l'homme, mais à le réinsérer dans la relation avec l'autre.

Entre éthique et science des mœurs, la palabre substitue ainsi les mots à la violence brute et révèle souvent, par là, un **lien social** oublié.

(d'après Jean Godefroy BIDIMA – "La Palabre, une juridiction de la parole" – Ed. Michalon, 1997)

9. Comment construire un accord durable ?

<p>Comment se mettre d'accord en respectant la pluralité ?</p>	<p>"Si le conflit ne peut pas être éliminé, comment vivre ensemble avec ? Comment repenser un consensus qui ne retourne pas à l'unanimité des régimes totalitaires ? comment faire cohabiter consensus et pluralisme dans un même espace public ? (Bidima, <i>idem</i>). On revient à la question fondatrice pour une société de "l'accord", mais à travers l'exploration faite à Bamako des <i>discordes</i> et des <i>conflits</i>, des éclairages enrichissants ont été apportés par rapport à elle. On peut retenir <i>provisoirement</i> (le débat reste en effet largement ouvert²⁴) cinq repères qui signalent les "pistes ouvertes" au cours du séminaire sur les conflits :</p>
<p>1 - PLURALITE</p>	<p>Cette pluralité se manifeste dans le conflit. L'accord à rechercher doit composer avec plusieurs univers de sens du fait que les acteurs "<i>agissent dans plusieurs mondes</i>" (Nicolas Dodier) qui ont chacun leur logique. <i>L'imposition</i> du "sens" ne fonde pas un accord durable. Ceci renvoie à la question de la domination dont une des formes est l'imposition d'une logique. Cette domination appauvrit les acteurs en</p>

²⁴ Les différents documents mis à la disposition des participants au séminaire par E. Volckrick montrent que la recherche tant sociologique que philosophique est actuellement en plein renouveau par rapport aux questions relatives à *l'ordre social*, aux *règles* et à la *justice* (voir notamment les textes de Paul RICŒUR – "*la pluralité des instances de justice*", Nicolas DODIER – "*agir dans plusieurs mondes*", qui font souvent référence aux travaux de BOLTANSKI et THÉVENOT, et les textes de Jean De MUNCK – "*les métamorphoses de l'autorité*", Jean Godefroy BIDIMA – "*Médiation, mutualité et historicité*". Jean Pierre OLIVIER DE SARDAN aborde pour sa part dans la nouvelle préface de l'édition anglaise "*d'anthropologie du développement*" communiquée au cours du séminaire la question de l'application de la recherche en sciences humaines au développement et suggère de retenir ce thème pour un séminaire ultérieur de la section Afrique de l'Ouest.

	les déposés de leur capacité à donner un sens à leur action, à "construire leur vision". On rejoint ici la question de l' <i>empowerment</i> . Ceci pose également la question, plusieurs fois débattue au cours du séminaire, des valeurs qui sont différentes selon les mondes, et de leur compatibilité (ou de leur dialogue), sachant que la coopération au développement a ses propres valeurs.
2 – COMPLEXITE	Face à cette pluralité (d'appartenances, de logiques, de valeurs, de normes, de légitimités, de recours...) on entre dans une redoutable <i>complexité</i> souvent ressentie à travers l'écoute des différents récits de conflits. Quel "savoir-faire" doit-on développer pour affronter cette complexité ? C'est ici qu'il faut resituer un autre débat revenu à plusieurs reprises au cours du séminaire de Bamako : celui sur l'expertise , où l'on opposait le savoir-faire savant de <i>l'ingénieur</i> (on parlait ici de "l'ingénieur social") et celui, plus populaire, du <i>"bricoleur"</i> .

À PROPOS DU DEBAT SUR LE "BRICOLAGE" :

L'INGENIEUR décompose ce qui est compliqué, le BRICOLEUR compose avec la complexité

Il faut rappeler que lorsque les anthropologues utilisent la notion de *bricolage*, ils n'y attachent pas de jugement de valeur mais s'en servent pour décrire un comportement pratique qui n'est pas dirigé, comme celui de l'ingénieur, par un "plan" pré-établi, mais compose avec les éléments disponibles qui sont examinés de façon inventive pour déterminer la solution. Le "bricoleur" engage avec le matériau dont il dispose une sorte de "*dialogue pour répertorier avant de choisir entre elles les réponses possibles que l'ensemble peut offrir au problème qu'il pose*" (Lévi-Strauss, in "la pensée sauvage") et construire ainsi des solutions hybrides en exploitant les "moyens du bord"²⁵.

En marge des travaux du séminaire de Bamako, Anne ZWAHLEN rapportait d'un cours sur la planification donné avec le NADEL (Uni Zurich) une réflexion très éclairante pour appréhender l'intérêt respectif de la démarche de *l'ingénieur* et de celle du *bricoleur*. Elle portait sur la différence entre "complication" et "complexité"²⁶.

Ce qui fait la "**complication**", c'est la combinaison de nombreux éléments différents (complication vient de *complicatio* : "assemblage d'éléments différents"). Par exemple, le montage d'un Boeing est une affaire "compliquée". Mais les éléments qui construisent un ensemble "compliqué" sont toujours décomposables. En procédant de façon méthodique, *l'ingénieur* décompose ce qui est compliqué, le "déroule" (*complicare* signifie en latin "plier en enroulant") et le maîtrise. (Dans la construction d'un Boeing, l'expertise des "ingénieurs" est très certainement préférable à celle des "bricoleurs" !).

Ce qui est **complexe** par contre ne se décompose pas mais forme un tout (un "complexe") dont les éléments hétérogènes sont étroitement imbriqués (*complexus* : "fait d'éléments imbriqués"). Par exemple, les sentiments humains sont "complexes". Ici aucun "plan de montage" ne permet de réduire la complexité : il faut composer avec elle. C'est ce que fait le "**bricoleur**", au sens où en parlent les anthropologues.

Dans un **conflit**, la "complexité" tient à ce que différents univers de sens (par exemple celui des pasteurs et celui des agriculteurs), différents types de normativité (par exemple la Loi et la coutume) peuvent co-exister. Elisabeth VOLCKRICK expliquait à Bamako qu'à la différence du "*traitement substantiel*" qui tend à ramener le conflit à un seul univers de sens (par exemple le monde de la rationalité moderne), le **traitement pragmatique** des conflits ouvre un espace de "co-construction interprétative" sur lequel les acteurs réalisent en situation à travers une série de compromis "*un montage hybride de plusieurs mondes, un "bricolage" au sens noble du terme*".

3 – MANIERES D'AGIR	Si l'on considère que "l'expertise sociale" n'est pas le monopole de spécialistes mais que " <i>tout être humain est un agent [social] compétent</i> " ²⁷ , alors il faut regarder de près les pratiques des acteurs , leurs "manières d'agir" en situation dans la gestion de l'accord et du désaccord. Deux exemples sont ici éclairants.
	Le premier est celui rapporté dans le <i>récit du Mali</i> des acteurs locaux de Kouoro expliquant à leurs visiteurs que dans leur expérience d'élaboration d'une convention locale sur la gestion de l'espace

²⁵ J.P Olivier de Sardan utilise le terme "*d'agencéité*" pour caractériser les moyens dont se servent les acteurs pour manœuvrer

²⁶ Lorsque l'on est dans un processus de planification participative (*complexe*), on s'efforce de définir toute une série d'éléments bien précis qui vont entrer dans une matrice de planification (*compliqué* !). Mais dès la mise en œuvre, on est évidemment de retour dans le *complexe*.

²⁷ Antony GIDDENS – "*la constitution de la société*" (1987), cité par E. Volckrick

	communal " <i>l'important n'est pas la convention, mais les vertus du cheminement qui y mène</i> " – en d'autres termes : l'apprentissage de l'élaboration de la norme importe plus pour la solidité de l'accord que la norme elle-même, car il renforce les <i>compétences sociales</i> .
	L'autre exemple est celui des travaux récents sur le foncier en Afrique de l'Ouest (<i>atelier sur le foncier</i>). On observe en effet que de nombreux dispositifs locaux de coordination sociale savent parfaitement définir des procédures informelles et établir au quotidien une médiation entre des normes et des légitimités de nature différente. C'est de cette façon que "tient" la gestion du foncier dans la majorité des situations (sinon l'Afrique entière se serait embrasée). Le vrai problème n'est donc pas le caractère composite des systèmes fonciers : il est dans la pluralité des instances d'arbitrage qui favorise la surenchère et empêche tout règlement durable des litiges. Les solutions sont à rechercher dans la définition de législations portant non pas sur le contenu (la substance) des règles foncières, mais sur la régularisation et la régulation des pratiques et procédures locales informelles. Il s'agit de " <i>la reconnaissance du droit des populations à définir leurs propres règles dès lors qu'elles ne remettent pas en cause l'intérêt général et qu'elles permettent une meilleure adéquation entre règles et pratiques</i> " ²⁸ .
4 - NEGOCIATION	On entre alors dans la perspective – très moderne – d'un ordre social dont la stabilité est garantie non pas par l'établissement d'une norme qui serait durable du fait de l'hypothétique pertinence de son contenu, mais par la fonctionnalité des mécanismes de négociation de la règle . Le paradoxe ici est que c'est à travers l' <i>instabilité</i> d'une négociation qui " <i>inlassablement crée et détruit les règles</i> " (Thuderoz ²⁹) que l'ordre social ("l'accord") trouve sa <i>stabilité</i> et son renouvellement du fait que " <i>la prise de décision s'ajuste aux situations particulières et engage une responsabilité collective dans la construction et l'application de la règle</i> " (<i>idem</i>). Le compromis négocié constitue ainsi " <i>fondamentalement un exercice démocratique de définition collective d'un avenir commun</i> " (<i>ibid.</i>)
5 - MEDIATION	Pour soutenir une telle démarche de "co-construction" de l'accord, des dispositifs de médiation sont nécessaires. Plusieurs ont été présentés lors du séminaire de Bamako (Volckrick, Bächler, Bako Arifari...), avec des dosages différents de mise en œuvre d'une approche procédurale . Un troisième débat portait sur la question de savoir si de tels dispositifs devaient être animés par des médiateurs externes ou internes à la société concernée. Étienne Le Roy ³⁰ propose sur ce point un éclairage intéressant en comparant la <i>palabre</i> et la <i>médiation occidentale</i> : il montre que si dans la culture occidentale c'est d'une intervention externe que l'on attend le déblocage, dans les sociétés africaines il est attendu que la "parole apaisante" vienne <u>de l'intérieur de la communauté</u> ³¹
Retour sur la violence	Ne faut-il pas en fait se mettre dans l'optique de " <i>gérer les conflits pour prévenir la violence</i> " ? On a vu en effet qu'il ne s'agit pas d'éviter le conflit. La question de la <i>coopération sociale</i> est celle de savoir " <i>comment justifier l'accord et gérer le désaccord sans succomber à la</i>

²⁸ JP CHAUVEAU et P. LAVIGNE DELVILLE : "*quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique de l'Ouest francophone ?*" (in "Comment réduire pauvreté et inégalités", IRD/Karthala., 2002)

²⁹ THUDEROZ Christian, "*Négociations – Essai de sociologie du lien social*", PUF, 2000, cité par E Volckrick

³⁰ Étienne Le ROY : "*des croyances aux pratiques en France et en Afrique*", CNAM, 2001

³¹ l'analyse de Le Roy est fondée sur l'influence des cosmogonies judéo-chrétienne et ouest africaine sur les représentations du *tiers* dans chaque culture et leurs conséquences sur la prise en charge du différend.

	<p><i>violence" (Paul Ricœur). Or "c'est la violence qui hante la discorde quand elle ne réussit pas à s'élever au niveau du discours" (idem). En faisant s'exprimer et circuler la parole des acteurs sociaux, la médiation sociale facilite donc bien ce travail social indispensable à la construction du développement.</i></p> <p>Mais tant que la violence structurelle qui détermine le vécu des acteurs persiste en amont de leurs conflits, les accords construisant le développement ne peuvent être durables.</p>
--	--

10. Comment se positionner en tant que coopération suisse ?

La section Afrique de l'Ouest de la coopération suisse a repris à son compte les lignes de force de cette réflexion et les a traduites dans les orientations opérationnelles suivantes :

LIGNES DE CONDUITE EN MATIERE DE PREVENTION/GESTION DES CONFLITS POUR LA SAO

1. “ *Le Bucu n’est pas un médiateur, mais un facilitateur* ”

I – Priorités à se donner en amont des situations conflictuelles

2. Se donner des moyens pour repérer et comprendre ce qui est en jeu dans les situations potentiellement problématiques et/ou conflictuelles
 - Se donner des moyens d’analyse du contexte (jeux de pouvoirs locaux, enjeux du foncier, relations genre...) et de suivi des mutations
 - Faire participer les agents de terrain dans les analyses préalables
3. Considérer que la concentration des actions sur les causes structurelles des conflits fait partie de la prévention
Se concentrer notamment sur :
 - La transformation des systèmes de production / le foncier
 - L’amélioration de la communication aux différents niveaux de la gouvernance (de la famille à l’État)
 - Les conditions-cadre (codes pastoraux, réformes agraires, politiques sectorielles...)

II – Options de positionnement en cas de conflit

4. *Si le conflit intervient dans la mise en œuvre d’un programme DDC*
 - Ne pas éviter le conflit, mais favoriser les concertations d’apaisement, de convergence et/ou de règlement équitable
5. *Si la DDC est interpellée autour d’un conflit externe*
 - Ne pas évacuer la demande si on a des ressources (notamment réseau social...) pour la traiter

III – Options méthodologiques par rapport à la gestion des conflits

6. Favoriser l’expression des différentes logiques des protagonistes pour faciliter la construction d’un accord basé sur un sens partagé
7. S’appuyer sur des intermédiaires capables de repérer les acteurs, de les faire dialoguer et de faciliter les concertations et les accords
8. Soutien aux démarches de construction procédurale des acteurs locaux et valorisation des capacités locales à construire des solutions maîtrisables
9. Bâtir sur des convergences de valeurs de façon à tendre vers des accords durables
10. Promouvoir la socialisation des processus de décision et de contrôle

IV – Dimension régionale

11. Par rapport aux situations conflictuelles dont les causes ou les conséquences ont une dimension supra-nationale (ex. : Côte d’Ivoire, transhumances, conflits transfrontaliers...), soutenir les organisations à caractère régional susceptibles de jouer un rôle en amont et en aval des conflits
12. Favoriser les échanges, la capitalisation et la socialisation des savoirs entre Bucos, notamment sur les conflits

V – Nos pratiques institutionnelles

13. Promouvoir des attitudes de flexibilité dans la dynamique de mise en œuvre des programmes tout en tenant compte des objectifs et des valeurs partagées
14. Ouvrir des espaces pour permettre l’expression des conflits latents et leur traitement

Plésidy, le 28 juillet 2003

Participants au séminaire de Bamako
(du 23 au 28 juin 2003)

Animation :

1. M.-Elisabeth VOLCKRICK
2. Moussa MBAYE

de la Centrale :

3. Adrian SCHLÄPFER
4. J.-M. DELEZE
5. Giorgio BIANCHI

- | | | |
|----------------------|----------------|-------------------------|
| | | 6. Pierre PETITAT |
| | | 7. Pascal FELLAY |
| | | 8. Claudio TOGNOLA |
| | | 9. Jean-Marie BYLL |
| | | 10. Peter BEEZ |
| | | 11. Sarah GROSJEAN |
| | | 12. Anne ZWAHLEN |
| | | 13. Günther BÄCHLER |
| | | 14. J.-François GOLAY |
| | | 15. Matthias SCHNYDER |
| des BUCOS : | B. Ndjamena | 16. Sabine SCHENK |
| | | 17. Elisabeth PITTELOUD |
| | B. Niamey | 18. B.-Y. KHADIDJA |
| | | 19. Peter BIELER |
| | | 20. Georgette BRUCHEZ |
| | | 21. Philippe MARTEL |
| | B. Cotonou | 22. Mansour MOUTARI |
| | | 23. Ursula FUNK |
| | | 24. Hans-Peter WYSS |
| | | 25. Achaire DEOULENGAR |
| | | 26. Agnès BADOU |
| | B. Ouagadougou | 27. Chrystel FERRET |
| | | 28. Etienne DOLLFUS |
| | | 29. E. BAYILI |
| | B. Bamako | 30. J.-L. VIRCHAUX |
| | | 31. Philippe FAYET |
| | | 32. Abdelkader DICKO |
| Personnes invitées : | | 33. Loïc BARBEDETTE |
| | | 34. J.P.-O. de SARDAN |
| | | 35. A.-R. SAWADOGO |
| | | 36. Bako ARIFARI |
| | | 37. Adama FAYE |
| | | 38. Samba SOUMARE |

Sommaire :

"Sortir des sentiers battus et explorer de nouvelles voies"	4
Conflit et développement :	4
la réflexion de la DDC sur le conflit	4
L'orientation vers les acteurs de la stratégie de la section Afrique de l'Ouest	6
"Coopération sociale" et conflits	6
le séminaire de Bamako	7

Partie 1 – démarche : regards portés sur les conflits et sur les pratiques sociales liées aux conflits	8
1. <i>une première analyse à travers cinq récits de conflits</i>	8
Trois conflits liés à l'utilisation de l'espace	8
Deux conflits liés à l'utilisation de biens publics	13
Les médiations dans ces conflits sociaux	17
2. <i>Cinq éclairages apportés pour favoriser une prise de recul</i>	17
Deux éclairages sur les conflits locaux en Afrique de l'Ouest	18
Trois éclairages sur la médiation	21
différentes façons "d'aborder son rapport au conflit"	25
3. <i>retour sur les pratiques de coopération</i>	26
TCHAD : cinq "postulats"	26
NIGER : une analyse des positions selon les cas de figure de conflits	26
MALI : se positionner comme facilitateur	27
BÉNIN : six lignes d'action	27
BURKINA FASO : mettre les conflits en perspectives avec des réalisations durables	28
4. <i>Les aboutissements de ce travail sur les conflits</i> :	29
Retour sur les objectifs	29

Partie 2 – repères : six questions pour mieux comprendre les enjeux sociaux du conflit et "construire autrement"	30
5. <i>Qu'est-ce que fonde "l'accord" ? sur quoi se fonde-t-il ?</i>	30
6. <i>Qu'est-ce qui construit le "désaccord" (la mésentente, le conflit) ?</i>	31
7. <i>Quels sont les modes de traitement du différend et les recours qui permettent de gérer le conflit ?</i>	33
8. <i>Quelle est la fonctionnalité actuelle des divers modes de traitement du conflit ?</i>	34
9. <i>Comment construire un accord durable ?</i>	36
10. <i>Comment se positionner en tant que coopération suisse ?</i>	39

annexe : liste des participants au séminaire de Bamako